

Master 1
Parcours "Gestion Durable des Territoires de Montagne"
Pôle universitaire de Gap
Année 2019-2020

Mémoire de Stage de Master 1 :

La création de dynamiques territoriales par un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

Présenté par :
Meije ARNAUD



Maître de stage :
Pierre LEROY

Tuteur universitaire :
Flora CHARRIEAU



Territoire choisi
terre d'initiatives
GAL Pays du Grand Briançonnais



Contrat de
Transition
Ecologique et
Solidaire



TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

Master 1
Parcours Gestion Durable des Territoires de Montagne
Pôle Universitaire de Gap
2019-2020

Mémoire de Stage :

La création de dynamiques territoriales par un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

Présenté par Meije ARNAUD

Maître de stage : Pierre LEROY
Tuteur universitaire : Flora CHARRIEAU

Attestation anti-plagiat

Je soussignée, ARNAUD MEIJE, étudiante de M1 en Gestion Durable des Territoires de Montagne à Aix-Marseille Université,

Atteste sur l'honneur que le présent mémoire a été écrit de mes mains, que ce travail est personnel et que toutes les sources d'informations externes et les citations d'auteurs ont été mentionnées conformément aux usages en vigueur (Nom de l'auteur, nom de l'article, éditeur, lieu d'édition, année, page).

Je certifie par ailleurs que je n'ai ni contrefait, ni falsifié, ni copié l'œuvre d'autrui afin de la faire passer pour mienne.

Fait à Gap, le 12/06/2020

Signature : Meije ARNAUD



**Attestation de respect
orthographique et grammatical**

Je soussignée, Meije ARNAUD, étudiante en M1 en Gestion Durable des Territoires de Montagne à Aix-Marseille Université,

Atteste sur l'honneur

- Que j'ai utilisé pour la rédaction de ce mémoire les outils de correction orthographique et grammaticale de mon logiciel de traitement de texte
- Que j'ai relu attentivement le document rendu.

Fait à Gap, le 12/06/2020

Signature : Meije ARNAUD



REMERCIEMENTS :

Tout d'abord, je souhaite remercier Madame Flora CHARRIEAU, tutrice de ce stage, pour m'avoir accompagnée et écoutée tout au long du déroulement de mon stage. Je la remercie pour m'avoir conseillée dans la rédaction de ce mémoire.

Puis je souhaite remercier Monsieur Pierre LEROY, qui est le Président du PETR, pour m'avoir accueillie et fait confiance dans mon travail.

Je remercie, Madame Daphné KHALIFA, Directrice du PETR, pour m'avoir accordé du temps et m'avoir conseillée dans la réalisation de ce stage.

Enfin je remercie l'ensemble des agents du PETR, pour disponibilité et leur accueil durant ces 4 mois de stages.

SOMMAIRE :

Introduction :	1
Partie 1 : cadre théorique	3
1. Les territoires de montagne et leurs enjeux	3
1.1. La politique des territoires de montagne	3
1.2. L'identité territoriale en zone de montagne	7
2. Les pays et les PETR	11
2.1. Histoire politique de leur mise en place	11
2.2. Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras	14
Partie 2 : démarche et méthodologie	20
1. La communication pour les futurs élus du territoire	21
1.1. Cadrage du travail	21
1.2. Conception du document	22
2. La communication envers les citoyens du territoire exemple du questionnaire sur le télétravail	23
2.1. Création du questionnaire	23
2.2. Publication du questionnaire	25
2.3. Traitement des données	26
2.4. Création d'un visuel de communication	26
3. La communication générale	27
3.1. Le diagnostic	28
3.2. La réalisation	30
3.3. Le partage des procédés utilisés	34
Partie 3 : partie résultat.S	36
1. Le PETR et le développement du territoire	37
1.1. Le PETR comme nouvelle feuille du « mille-feuille » administratif	37
1.2. Le PETR comme outil pour la dynamisation de territoire	39
2. La construction d'une identité territoriale	42
2.1. Une identité pour le développement du territoire	42
2.2. Une identité territoriale pour une attractivité	45
Conclusion :	48
Bibliographie :	50

LISTE DES ANNEXES :

ANNEXE I : Fiche de poste	1
ANNEXE II : Fiches CTES	2
ANNEXE III : Guide Candidat V1	3
ANNEXE IV : Guide Candidat VF	5
ANNEXE V : Questionnaire sur le télétravail	9
ANNEXE VI : Tableaux de traitement des données du questionnaire	10
ANNEXE VII : Visuel des réponses du questionnaire	14
ANNEXE VIII : Mindmap du site internet (avant)	15
ANNEXE IX : Commentaires de la mindmap du site internet	16
ANNEXE X : Mindmap du site internet (après)	21
ANNEXE XI : Flyer pour le prêt de matériel d'aide à la rénovation énergétique	22
ANNEXE XII : Manuel d'utilisation du site internet (extrait)	23

LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET

ACRONYMES :

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

AFOM : Atouts, Forces, Opportunités et Menaces

ANPP : Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

CEE-TEPCV : Contrat d'Economie d'Energie – Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

CTES : Contrat de Transition Ecologique et Solidaire

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GAL : Groupement d'Action Locale

INA : Institut National de l'Audiovisuel

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles

MJD : Maison de la Justice et du Droit

NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

URL : Uniform Resource Locator

INTRODUCTION :

La crise actuelle du Covid-19 bouleverse nos modes de vie, les français se mobilisent. Pendant que le gouvernement unit ses forces pour lancer un « plan de relance », le Pays entier acclame « pas de retour à la normal ». Des mouvements de solidarité se forment sur l'ensemble du territoire national et de nouveaux projets se construisent. De nouvelles dynamiques se mettent alors en place.

Cependant, sur certain territoire cette dynamique est déjà présente. En effet, il est possible de parler de celui du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras dans les Hautes-Alpes (05). Regroupée par un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), cette zone géographique a mis en place un Projet de Territoire afin d'unir ses forces pour son développement. Aujourd'hui appelé « territoire de projet », il vise à une reconsidération de ses enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Dans le cadre de ce stage de Master 1, il était demandé travailler sur la communication du PETR au sein de son territoire. L'objectif était donc de le faire connaître aux élus (actuels et futurs) et aux porteurs de projets. Diverses productions étaient attendues. Toutefois, la crise sanitaire et son confinement ont obligé de poursuivre le stage en télétravail. C'est pourquoi les missions ont été impactées et chamboulées. Un travail de communication a toutefois été réalisé dans la mesure du possible via le site internet du PETR.

Dans ce mémoire il sera alors question de l'impact du PETR sur son territoire en tant que créateur de dynamique de projet. Les questions de l'identité territoriale et de son « image de marque » seront également abordées. Ainsi la problématique et l'hypothèse sont les suivantes :

Problématique : Dans quelles mesures un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) répond-il aux enjeux de dynamisation et de la construction identitaire d'un territoire de montagne ?

Hypothèse : Un PETR crée une réelle dynamique de projet sur un territoire de montagne et participe à la création et la promotion d'une identité territoriale comme territoire de projet.

Pour confirmer ou infirmer l'hypothèse, le corps de ce mémoire est organisé en trois parties. Tout d'abord, l'ensemble du cadre du stage sera présenté. Cette première partie abordera alors les principaux enjeux des territoires de montagne avec la question de l'intervention des politiques publiques et la mise en place d'une identité territoriale. Puis, dans une seconde partie présentera l'ensemble du travail réalisé lors de ce stage (création de visuels de communication, mise à jour du site internet...). Enfin, dans une troisième partie, sera présenté la réponse à la problématique et l'affirmation ou l'infirmerie de l'hypothèse.

PARTIE 1 : CADRE THEORIQUE

La partie ci-dessous présente le cadre du stage avec diverses références académiques. Il sera donc question, dans un premier temps, des territoires de montagne et de leurs enjeux. Avec notamment les différentes politiques qui y ont été mises en place et la construction d'une identité territoriale. Dans un second temps, le contexte des Pays et des PETR sera présenté. Cette partie expliquera également le fonctionnement de la structure accueillant le stagiaire : le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

1. Les territoires de montagne et leurs enjeux

Avant de commencer tout développement, il semble nécessaire de définir la notion de « territoire » au sens large. Etant une définition complexe et à multiple sens, une première recherche dans un dictionnaire (Le Petit Robert de 2016) permet d'en clarifier le sens : « étendue de la surface sur laquelle vit un groupe humain, et spécialement une collectivité politique nationale (état, nation) ». Ou alors il s'agit d'un « élément constitutif de la collectivité ou limite de compétence ». Ainsi dans ce mémoire il sera question du territoire d'un PETR en zone de montagne. Mais qu'est ce qu'un territoire de montagne en France ?

1.1. La politique des territoires de montagne

Les territoires de montagne font l'objet de politiques et de législations « différentes » que les autres territoires Français. En effet, de par leur particularité économique, sociale et environnementale, certaines lois ont été créées pour répondre à leurs différents enjeux.

1.1.1. Le plan neige (1962) : les territoires de montagne comme territoires touristiques

Le plan neige est l'une des premières manifestations politiques des « temps modernes ». En effet, mises à part les lois des forestiers au XIX^{ème} siècle, le plan neige va prôner le développement des territoires de montagne en 1962. Ainsi, le développement économique se construira sur le domaine du tourisme d'hiver. Pour cela, de nombreux aménagements sont réalisés pour accueillir les visiteurs. C'est ainsi que les premières stations « ex nihilo » voient le jour. Construites par des « promoteurs aménageurs », ce sont des villes à ski qui sortent de terre.

8 années plus tard (en 1970), le Plan Neige commence à être vivement critiqué. En effet, selon une vidéo des archives de l'INA, Claude Francillon présente au journal télévisé du 29 décembre 1977 les limites du Plan Neige. Il considère alors le plan Neige comme une décision émanant d'une « politique empirique ». Les constructions des nouvelles stations de ski (23 nouvelles stations en France), sont considérées comme des « agressions du paysage » où la « transposition, en montagne, des architectures urbaines et contemporaines heurte la sensibilité actuelle » (<http://geoconfluences.ens-lyon.fr>).

Toutefois, ce plan d'aménagement massif a permis de rendre les territoires de montagne innovant. En effet, les architectes ayant parfois « cartes blanches » dans leurs processus de construction de station de ski, il leur est permis de créer de nouveaux systèmes touristiques. Par exemple, c'est ainsi que naît le principe de « grenouillère » qui est formé par un « replat bien situé, bien ensoleillé vers lequel convergent toutes les principales pistes du domaine skiable, d'où partent les principales remontées mécaniques et aux abords duquel on trouve les petites pentes et terrains faciles permettant le ski des débutants » (Wozniak, 2006).

1.1.2. La loi montagne (1985) : les territoires de montagne comme territoire « handicapé »

La mise en place du Plan Neige en 1964 a favorisé le développement économique basé sur le modèle touristique des territoires de montagne. Dans un réel engouement de croissance et d'attractivité, cette première intervention politique, parfois critiquée, a permis de rendre les territoires de montagne innovants et modernes. Cependant, malgré les volontés politiques d'aménagement et de développement économique de 1962, il faudra attendre 1985 pour que les territoires de montagne soient reconnus comme tels.

En effet, « le droit français ne donne pas de définition de la montagne, mais il définit la notion de zone de montagne au regard de différents critères liés aux handicaps naturels dont souffrent ces territoires » (<https://www.data.gouv.fr>). De ce fait une commune située en zone de montagne, sera reconnue comme telle si elle connaît une « limitation considérable des possibilités d'utilisation des terres et un accroissement important des coûts des travaux dus » à au moins un des deux critères suivants :

- Une période de végétation raccourcie en raison de l'altitude ou des « conditions climatiques très difficiles »
- De « fortes pentes telles, que la mécanisation ne soit pas possible ou nécessite l'utilisation d'un matériel particulier très onéreux » (Art. 3 de la loi Montagne I)

Ainsi cette définition a été fixée en 1985 par l'article 3 de la loi Montagne. En d'autres termes, cela fait 35 ans que la législation française reconnaît les territoires de montagne comme tel. Selon M. Chevalier dans la « loi montagne » et sa mise en œuvre (1981-1988) la France avait un retard dans la procédure d'application de « la politique de la montagne par rapport aux autres pays de l'Arc alpin » (<https://www.persee.fr>). Ainsi la Suisse aurait voté ses premières lois en 1951 puis en 1964 et l'Autriche aurait débuté cette volonté dès les années 1950.

Toutefois, la définition des zones de montagne a vu son balbutiement en France dès 1961. Puis une indemnité pour les exploitants de montagne a été mise en place en début 1972 (I.S.M). Mais plus tôt encore, les territoires de montagne ont fait l'objet de réformes. En effet, la fin du XIX^{ème} siècle avait vu ses premières lois, considérées comme, « les bases d'un aménagement du territoire montagnard » (Chevalier, 1989).

1.1.3. La loi montagne II (2016) : les territoires de montagne comme « territoires innovants »

La loi montagne, aussi appelée la « loi relative au développement et à la protection de la montagne » a été votée en 1985 pour répondre à divers objectifs. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, cela a permis de donner une définition et de légiférer le terme des « zones de montagne ». Cependant, il s'agit également de « créer un cadre législatif de gestion intégrée et transversale des territoires de montagne, trouver un équilibre entre le développement et la protection de la montagne et maîtriser l'urbanisation des zones de montagne » (<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr>).

31 ans plus tard, cette même loi se voit actualisée avec la loi Montagne II de « modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne ». Ainsi, cette nouvelle loi garde les fondements de définition de la loi de 1985 mais reconnaît que « les massifs sont des lieux d'habitat et d'activité économique. Ils jouent un rôle majeur en matière d'attractivité et de rayonnement international de la France » (<https://www.gouvernement.fr>). L'Acte II de la loi montagne va ensuite déterminer quatre grands axes pour favoriser le développement de ces territoires tout en conservant leur biodiversité :

- « Détailler les objectifs généraux de la politique de la montagne et réaffirmer le principe d'adaptation des politiques publiques aux spécificités de ces territoires,
- Soutenir l'emploi et le dynamisme économique et répondre aux problèmes de la vie quotidienne des habitants et des acteurs économiques,
- Faciliter la réhabilitation de l'immobilier de loisir,
- Renforcer les politiques environnementales à travers l'action des parcs naturels régionaux et nationaux » (<https://www.gouvernement.fr>).

Ainsi le vote de la nouvelle loi montagne, ne consacre plus les territoires de montagne tourisme et aux sports d'hiver.

En résumé, les différentes lois mise en place sur les territoires de montagne illustrent l'évolution de la considération de ces territoires. Ainsi, le Plan Neige (1962) ne considérait ces territoires uniquement par leur capacité touristique et économique. De grands aménagements ont donc été réalisés pour rendre ces territoires attractifs. Puis en 1985 les territoires de montagne sont considérés comme « handicapés » par leur morphologie géologique. Mais finalement en 2016, l'acte II de la loi montagne reconsidère ces « handicaps » comme des « atouts à valoriser en matière de qualité de vie, d'emploi et de loisir ». Aujourd'hui les territoires de montagne sont reconnus comme des territoires innovants, mais où le tourisme reste fortement ancré dans l'économie locale.

1.2. L'identité territoriale en zone de montagne

1.2.1. Le marketing territorial

Le développement des territoires de montagne est réalisé au travers l'activité économique touristique. Pour cela, il est possible de distinguer, de la part de certains territoires, l'élaboration d'une communication et d'un marketing territorial. Comme l'explique le site définition-marketing.org (<https://www.definitions-marketing.com>), « le marketing territorial regroupe l'ensemble des techniques marketing qui visent à travailler et communiquer sur l'attractivité d'un territoire afin d'en favoriser le développement économique ». Il peut ainsi être utilisé par les entités départementales ou locales.

Comme il a été vu précédemment, les territoires de montagne se sont fortement développés avec leur attractivité touristique. Pour la promotion et la communication en faveur du tourisme, il s'agit de « marketing touristique ». Les territoires se construisent alors une image territoriale et parfois même une marque territoriale. Tout comme l'explique définition-marketing.org, il s'agit de « positionner et promouvoir comme une marque un territoire donné (ville, département, région, etc) ».

Par exemple, la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a créé une vidéo publicitaire pour assoir son image de marque. Selon eux, dans cette vidéo, le territoire est « mythique », « authentique » où « d'incroyables aventures » attendent les futurs visiteurs. S'appuyant sur son histoire de conquête des sommets du XIXème siècle, la Vallée de Chamonix promet, comme une marque, un territoire où il est possible d'écrire sa propre histoire et « d'ouvrir sa voie ». La mise en place de cette publicité et d'une démarche de marketing territorial, illustre le fait de considérer un territoire comme un produit ou un service sur un marché.

1.2.2. L'identité territoriale

Le marketing territorial va permettre la création ou l'affirmation d'une identité territoriale. Ce concept semble exister depuis que les territoires exercent une activité touristique et recherchent à promouvoir leurs atouts. Cependant, la notion de « marketing territorial » n'est pas définie dans le dictionnaire. Il est alors possible de définir la notion d'identité. Par exemple, Le Larousse Encyclopédique Universel (1998) affirme que « l'identité sociale est la conviction d'un individu d'appartenir à un groupe social, reposant sur le sentiment d'une communauté géographique, linguistique, culturelle et entraînant certains comportements spécifiques ». En 2016, le Petit Robert parle d'identité nationale comme le « sentiment d'appartenance d'un individu à une nation ».

Toutefois, des auteurs définissent l'identité territorial comme « un sentiment individuel, très souvent limité au coin de terre, au quartier de son enfance (le Vendômois de Du Bellay), ou encore au lieu de vacances, idéalisés dans un souvenir confus mais permanent » (Guermont, 2006). Mais M. Keating en 1998 (cité par Y. Germond dans le même ouvrage) distingue trois éléments dans la formation d'une identité régionale :

- « Un élément cognitif (les gens doivent être au courant de la région et de ses limites)
- Un élément affectif (qui doit donner le sentiment d'une identité commune dans l'espace ainsi conçu)
- Et un élément instrumental (qui doit créer une mobilisation pour une action collective) »

En résumé, la notion d'identité territoriale (qui sera valorisée par le marketing territorial) doit émaner de la connaissance du territoire par ses habitants qui partagent une « identité commune » (celle d'appartenir à tel territoire) ce qui leur permettrait de se mobiliser ensemble pour leur territoire. Cependant, Y. Guermont s'interroge sur le fait qu'une identité territoriale se crée naturellement ou virtuellement. Est-ce une réelle émanation des habitants du territoire ou des « politiciens » qui clament « tous unis pour défendre notre région » ?

1.2.3. La course à l'attractivité territoriale

Lorsque les termes de marketing et d'identité territoriale sont déterminés, il est possible de se rendre compte qu'un territoire est en perpétuelle recherche d'attractivité. En effet, la création ou la valorisation d'une image territoriale et d'une identité territoriale, sont des outils pour le développement et l'attractivité du territoire (Chamard *et al*, 2017).

De ce fait, il est possible de définir l'attractivité territoriale comme « la capacité de ce territoire à attirer et à retenir les facteurs mobiles de productions et/ou la population ». Il s'agit alors de la « capacité d'un territoire à être choisi par un acteur comme zone de localisation (temporaire ou durable) pour tout ou partie de ses activités ; cette attractivité est une attractivité perçue qui n'implique que des personnes physiques, des individus, des ménages ou des équipes, par exemple des équipes dirigeantes d'une entreprise ou d'une administration publique » (Poirot & Gérardin, 2010).

Comme il a été présenté plus tôt dans ce mémoire, un territoire de montagne est essentiellement basé sur un modèle d'économie touristique. Ainsi, il est possible de faire le rapprochement entre l'identité territoriale d'un territoire de montagne (notamment avec ses stations de sports d'hiver) et son attractivité. Cependant, ce « monodéveloppement » économique autour du tourisme et des stations de ski est remis en cause aujourd'hui. En effet, les conditions climatiques, économiques et sociales nationales influencent directement le secteur touristique. Par exemple, dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, la saison hivernale des territoires de montagne a été abrégée. La saison estivale, quant à elle, dépend des décisions gouvernementales à venir. Le secteur du tourisme, dans le département des Hautes-Alpes, représente 1 milliard d'euros de retombées économiques sur l'ensemble du territoire (<https://www.hautes-alpes.net>). Il s'agit donc de la plus importante rente

économique du département qui est aujourd'hui menacée par les différentes crises (sociétales, sanitaires, économiques et environnementales).

C'est pourquoi, pour palier à ce « monodéveloppement », il peut être conseillé de développer de nouvelles dynamiques en dehors du domaine touristique. De ce fait, il est possible de favoriser l'émergence de nouveaux projets sur un territoire montagnard. En effet, une identité territoriale peut également se baser sur un développement local et non plus seulement sur l'attractivité touristique d'un territoire. Comme le dit H. Cardy (2011) : « pour rendre un territoire attractif, il est nécessaire qu'élus et professionnels s'accordent sur les objectifs à viser et sur les stratégies à définir, de faire en sorte que les uns et les autres se répondent ». La définition d'une dynamique de territoire à travers un Projet de Territoire (termes définis en 2.2.2.) peut ainsi correspondre à l'élaboration d'une identité territoriale.

En conclusion, les territoires de montagne sont soumis à une politique qui peut être considérée comme différente des autres territoires français. Les zones de montagne sont d'abord considérées comme des territoires uniquement utiles au tourisme d'hiver. Puis leur morphologie géologique utile uniquement aux sports d'hiver sont vus comme un « handicap ». Finalement ces territoires sont reconnus comme des territoires innovants et sont donc revalorisés.

Le développement touristique montagnard demande alors une forte communication sur le territoire avec notamment la définition d'une identité territoriale. Cependant, l'économie de ces territoires est majoritairement basée sur le secteur touristique. Dans le cadre de crise environnementale, économique, sanitaire et sociale, il est aujourd'hui question de la dangerosité de ce développement économique mono-sectoriel. C'est pourquoi, la notion de territoire de projet apparaît comme une solution de développement d'attractivité de ce type de territoire.

La seconde sous-partie présentera alors un outil étatique mis en place en faveur de la dynamisation territoriale hors tourisme : les PETR.

2. Les pays et les PETR

Selon l'ANPP, « un Pays est un territoire cohérent sur le plan géographique, culturel, économique ou social, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un bassin d'emploi. Il exprime la communauté d'intérêts économiques des communes ou EPCI qui le composent ». (<https://anpp.fr>). De manière générale, le Pays/PETR va permettre de remplir deux objectifs. Tout d'abord il s'agit de « développer les atouts du territoire considéré ». Puis de « renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural ».

Ci-dessous sera présenté l'histoire de leur mise en place en lien avec l'apparition de la thématique de « développement local ». Puis il sera expliqué le fonctionnement d'un PETR avec l'exemple du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras (structure d'accueil du stagiaire).

2.1. Histoire politique de leur mise en place

2.1.1. L'apparition du développement local (1965-1995)

Aujourd'hui la notion de « développement local » semble fortement présente dans tous les discours politiques des territoires ruraux. Cependant, lorsque des recherches sont réalisées sur cette notion, il est difficile de comprendre son origine historique et sa mise en pratique politique. En effet, lors des recherches, plusieurs dates sont apparues. Selon P.L. Denieuil, le développement local serait apparu en « 1962 dans un plan intérimaire de l'Etat ». Puis selon G. Gontcharoff, ce terme aurait été utilisé pour la première fois en 1965 en Bretagne où ces territoires sont considérés comme « pionniers » en la matière. Et enfin, P.L. Landel et B. Pecqueur, eux, estime que le développement local est apparu dans les années 80 comme « une dynamique d'acteurs qui porte des formes kaléidoscopiques d'organisation territorial ».

Toutefois, ces auteurs sont d'un accord commun pour affirmer que le développement local est apparu sur des territoires ruraux « qui demeuraient marginalisés par la « grande économie » » (Denieuil, 2008). P.L. Denieuil reprend, les mots de M. Rocard, ancien secrétaire général du Parti socialiste unifié en 1965, en définissant le développement local. Ainsi, « dès le début des années 1970, le développement local est une démarche fédérative visant à mobiliser durablement des acteurs d'un territoire autour d'un projet à la fois économique, institutionnel, social et culturel ». Le même auteur cite ensuite J.L. Guigou (1998) où « le développement local est l'expression de la solidarité locale créatrice de nouvelles relations sociales, et manifeste la volonté des habitants d'une micro-région de valoriser les richesses locales, ce qui est créateur de développement économique ». Dans le même sens, la ville de Montréal définit le développement local comme « un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents » (<http://ville.montreal.qc.ca>). De la même manière, le document émis par cette ville évoque le travail entre les parties « économiques, sociales, culturelles, politiques et environnementales ».

Dans ce cadre et cette vision de penser, le développement local, pour qu'il soit mis en place efficacement sur un territoire, peut être accompagnée. Ainsi les acteurs d'un même territoire pourraient être mis en relation par une entité centrale. C'est pourquoi, les parties suivantes aborderont les notions de Pays puis de PÉTR.

2.1.2. Le développement local guidé par les Pays (1995-2014)

C'est à partir de 1995, que la notion de « Pays » commence à apparaître dans le cadre du développement territorial. Selon l'ANPP, les Pays sont les « territoires sur lesquels les acteurs locaux (élus, socio-professionnel, acteurs associatifs) définissent eux même un projet de développement global et prospectif ». Cette même année, la loi dite « Pasqua » encourage à la formation de Pays en France. Ainsi, son article 22 précise que « lorsqu'un territoire présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, la commission départementale de la coopération intercommunale concernée constate qu'il peut former un pays » (cité par l'ANPP). Selon l'ANPP, les « Pays ont ainsi vocation à devenir une référence de cohérence géographique pour la mise en œuvre des politiques publiques ». C'est ainsi que naissent les premiers « territoires dits de projet » (Derdaele, 2015).

Puis, les années 1999 et 2003 voient le vote de deux lois qui vont permettre le développement (en quantité et en qualité) des Pays en France. Il s'agit alors de la loi Voynet (25 juin 1999) et de la loi Urbanisme et Habitat (2 juillet 2003). Ainsi, la mise en place de Pays sur des territoires cohérents s'organise et se légifère. D'ailleurs, l'article 25 de la loi de 1999 va créer la « procédure de création de Pays ». Selon lui, le préfet de.s la.es région.s doit « arrêter » le périmètre d'étude lorsque des communes souhaitent se regrouper à travers un Pays. Puis une « charte de Pays » doit être rédigée avec les communes du Pays, le Département et la Région. Cette charte va alors permettre de prendre connaissance des « dynamiques locales porteuses de projets de développement (notamment en matière touristique) ». Une fois cette charte adoptée par l'ensemble des entités du Pays, l'organe délibérant peut être créé : le conseil de développement (qui sera plus détaillée dans le 3.).

2.1.3. Les Pays transformés en PETR (2014-à nos jours)

En décembre 2010, une première réforme des collectivités territoriales est adoptée. Cette réforme avait « pour objectif de réaliser des économies substantielles de gestion et de réduire le « mille-feuilles » territoriale » (<https://www.vie-publique.fr>). Parmi ces projets, cette loi avait pour but de « rationaliser les rapports entre département et région » avec l'élection d'un conseil territorial, et supprimer partiellement la clause de compétence générale des départements et des régions en mutualisant leurs services.

Toutefois, cette loi a également ralenti la création de nouveaux Pays en France. En effet, son article 51 abroge l'article 22 de la loi de 1995 : « les contrats conclus par les pays antérieurement à cette abrogation sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance ». Selon l'ANPP, « cette législation avait ainsi rendu impossible toute nouvelle création de Pays ».

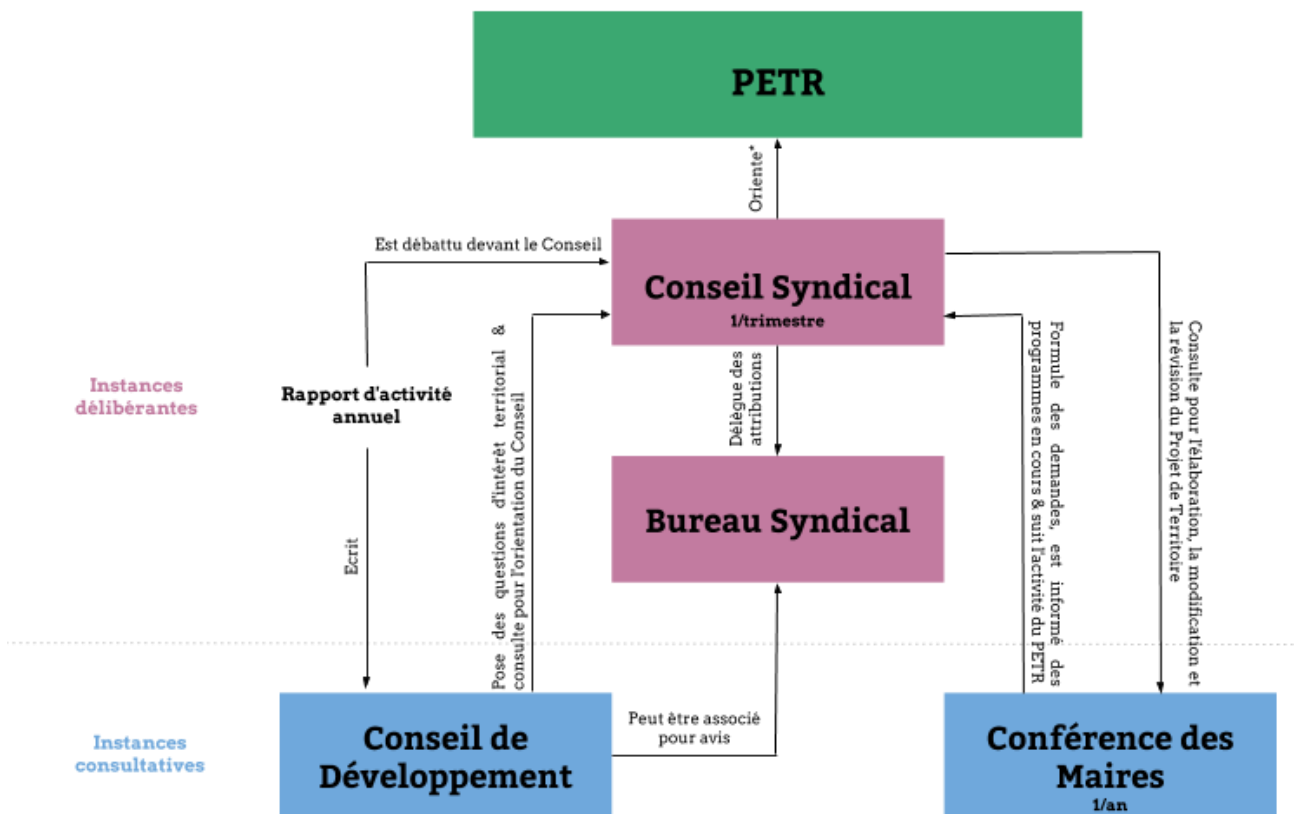
Quatre ans plus tard, en 2014, la loi MAPTAM revalorise juridiquement les Pays des territoires. C'est ainsi, que l'article 79 de cette loi crée les PETR. Ces Pôles Territoriaux pourront exister à condition de regrouper au moins deux EPCI à fiscalité propre. Créé par délibérations, ils seront sous la forme de syndicat mixte fermé approuvé par le Préfet du département du siège. La loi MAPTAM va également permettre d'encadrer juridiquement le Conseil de Développement et de créer un nouvel outil de développement territorial : la Conférence des Maires (plus expliquée en 3.).

Pour conclure, « cette nouvelle législation permet donc aux Pays et aux Pôles territoriaux en devenir de continuer de porter leurs actions et d’œuvrer pour la dynamisation de leurs territoires, au service des EPCI qui le composent. Ils peuvent constituer le cadre de contractualisation infrarégionale et infradépartementale des politiques de développement, d’aménagement et de solidarité entre les territoires » (ANPP)

2.2. Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

Pour avoir une vision plus précise de ce qu’est un PETR, cette partie décrira le fonctionnement du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras. En effet, s’agissant de la structure dans laquelle s’est déroulé ce stage, il semble légitime d’expliquer, ci-dessous, son fonctionnement et ses missions sur le territoire.

2.2.1. Le fonctionnement du PETR



* Gère le budget, approuve les comptes administratifs, établit les conventions de partenariat, inscrit les dépenses obligatoires, peut modifier les conditions initiales de fonctionnement du PETR & peut dissoudre le PETR.

Figure 1 : Le fonctionnement d'un PETR (Meije ARNAUD)

Du point de vu législatif, un PETR est constitué de plusieurs organes répartis en deux groupes : les organes délibérants et les organes consultatifs. La première va permettre de prendre les décisions importantes pour le fonctionnement du PETR. La seconde va regrouper les acteurs du territoire qui seront consultés par les instances organes délibérants. Le développement ci-dessous est basé sur le schéma n°1 présenté ci-dessus.

- ***Le Conseil de Développement***

« Conformément à l'article L. 5741-1 du CGCT, le Conseil de développement territorial réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire » (Statuts du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras). Cet organe fait partie du groupe des instances consultatives. En effet, il peut être consulté par le Conseil Syndical dans le cadre de ses orientations stratégiques, « l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire ainsi que pour toute question d'intérêt territorial » (Statuts du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras). De plus, le Conseil de Développement rédige un rapport annuel qui est présenté au Conseil Syndical pour être ensuite débattu.

Actuellement, le Conseil de Développement du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras est en « veille ».

- ***La Conférence des Maires***

Réuni une fois par an (minimum), la Conférence des Maires est un moment de rencontres et d'échanges entre tous les maires du territoire d'un PETR. Il est également dans le « groupe » des instances consultatives. De ce fait, il peut être consulté par le Conseil Syndical pour l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire. En revanche, il peut aussi « interpeler » l'organe délibérant pour lui faire part des demandes collectives de l'ensemble des maires du territoire et être informé des programmes existants sur le territoire.

- ***Le Bureau Syndical***

Le Bureau Syndical est un organe délibérant du PETR. Il est administré par le Président et est composé des vice-présidents. Le Bureau permet à ces personnes de se réunir et de se concerter sur les orientations du PETR. Si les décisions sont validées lors de la réunion du Bureau, elles pourront être débattues en Conseil Syndical.

- ***Le Conseil Syndical***

Le Comité Syndical d'un PETR est l'organe délibérant. Cela veut dire que c'est lui, sous la direction du Président, qui va prendre les décisions d'orientations stratégiques de l'organisme. Le PETR est ainsi « administré par le comité syndical » (Statuts du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras).

Constitué par les élus qui le souhaitent, le nombre de sièges est variable en fonction du poids démographique des EPCI qui composent le PETR. Cependant, aucun EPCI peut avoir plus de la moitié des sièges du Conseil Syndical.

L'organe délibérant va alors se réunir une fois par trimestre à la demande du Président du PETR. Le Conseil peut prendre des décisions en rapport avec le budget, le compte administratif, les conventions de partenariat, etc. du PETR. S'il est nécessaire, le comité syndical peut demander un avis extérieur dans le cadre d'une prise de décision. Ainsi, il lui est possible de consulter le Conseil de Développement pour ce qui relève de l'orientation stratégique. Dans le cadre de l'élaboration, la modification ou la révision du Projet de Territoire, la Conférence des Maires peut être consultée.

2.2.2. Les missions du PETR

- ***Le projet de territoire***

Dans le cadre de la mise en place d'un Pays ou d'un PETR, un projet de territoire doit être élaborer avec l'ensemble des communes ou EPCI qui composent le Pays ou le PETR. Ce document, qui doit être mis en place dans les douze mois de la création du PETR, va définir les conditions et actions pour :

- Le développement économique
- L'aménagement de l'espace
- La promotion de la transition écologique

Le projet de territoire vise à rédiger les axes d'action pour le développement du territoire. Il est ainsi possible de voir qu'avec ce Projet de Territoire, un PETER participe au développement local en réunissant les acteurs d'un même territoire. En effet, il s'agit d'un « document prospectif et stratégique, qui a été fait en concertation, il définit les enjeux du territoire et permet d'orienter les choix politiques à mettre en place, notamment en termes d'aménagement et de développement sur diverses thématiques » (<http://paysgrandbrianconnais.fr>).

Dans le cadre du Projet de territoire du PETER du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, un diagnostic général a été réalisé. Ainsi un ensemble de sujet est traité. Il s'agit par exemple de la population présente sur le territoire, de la filière agricole, de la santé, du tourisme ou du développement numérique. Pour chaque thématique, une analyse AFOM est réalisée pour présenter les atouts et faiblesses du territoire puis les opportunités et les menaces à saisir ou à prendre en compte. A partir de cette analyse, des pistes de développement sont évoquées puis votées.

- ***Les missions du PETER à travers des contrats***

En plus du Projet de Territoire rédigé puis signé par les EPCI composants le PETER, il est possible que ce dernier ait d'autres missions. Ici, de manière générale, le « PETER coordonne les actions, les projets et les travaux menés à l'échelle du territoire en partenariat avec les collectivités membres. Il sert également de relais et d'interlocuteur aux partenaires pour des contractualisations (Etat, région, département). L'équipe d'ingénierie territoriale du PETER a en charge :

- L'animation des contrats et programmes pour lesquels le PETER a obtenu des financements
- La bonne gestion des fonds publics que le PETER draine sur le territoire
- Le suivi des projets des communes membres
- La veille territoriale et la communication des opportunités à saisir pour le territoire
- La coordination et le suivi des actions et projets mis en œuvre dans les domaines de compétences des collectivités membres ou à l'initiative du Conseil de Développement » (<http://paysgrandbrianconnais.fr>).

Ainsi, le PETER du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras a un « rôle d'impulsion, d'animation et de coordination des initiatives locales » dans le cadre de la

Charte de Développement du territoire. Pour cela, le PETR met à disposition des contrats sur le territoire. Ici, plusieurs missions sont encadrées et légiférées à l'échelle nationale ou européenne. Le PETR propose donc :

- La maison de la Justice et du Droit (MJD)

La MJD est un établissement rattaché au tribunal de Gap. Porté par le PETR au nom des trois EPCI qui le composent, c'est un établissement qui « permet d'offrir des services judiciaires et zone rurale ».

- La mission Energie

Cette mission est en lien avec le Projet de Territoire pour accompagner des actions à la « transition énergétique et écologique du territoire ». Plusieurs thématiques sont abordées ici. Il peut s'agir, par exemple, des questions de mobilité douce et des rénovations énergétiques. Ainsi pour mettre en place des actions en faveur de cette transition territoriale, l'ADEME finance divers programmes :

- Le TEPCV : Territoire à Energie Positive à la Croissance Verte
- Les CEE-TEPCV : les Contrats d'Economie d'Energie-TEPCV
- Le projet de PCAET : le projet du Plan Climat Aire Energie Territoriale

- La mission LEADER

L'acronyme LEADER veut dire littéralement : « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Soutenue par l'Union Européenne, il s'agit « d'une politique rurale [...] pour expérimenter sur de nouveaux champs, de nouvelles méthodes » (<http://paysgrandbrianconnais.fr>).

La mission LEADER est portée par un GAL qui est lui-même porté par le PETR. Cette démarche va alors permettre d'aider financièrement et méthodologiquement des projets à l'échelle local. L'objectif est ici d'aider, « une entreprise, une association ou un porteur public de contribuer au développement rural de son territoire » (<http://paysgrandbrianconnais.fr>).

- Le Contrat de Transition Ecologique et Solidaire (CTES)

Le CTES « sont les outils au service des collectivités locales, des entreprises et des citoyens pour engager la mutation des territoires autour de projets durables et concrets » (<http://paysgrandbrianconnais.fr>). Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras s'est engagé dans la mise en place de ce contrat en avril 2019. Ce contrat permet de faire émerger de nouvelles dynamiques territoriales en faveur de la transition écologique et solidaire. Ainsi un porteur de projet peut bénéficier d'un soutien technique et administratif, une mise en réseau et une aide à obtenir un financement.

PARTIE 2 : DEMARCHE ET METHODOLOGIE

Dans un souci de communication, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras cherche à mieux transmettre les informations aux éventuels porteurs de projets, élus et financeurs. Dans le cadre du stage réalisé, les missions étaient ainsi de « valoriser le travail réalisé par le PETR et de mettre en avant les projets qui ont été financés grâce au travail de ses ingénieurs » (Annexe 1). Ainsi diverses productions étaient attendues de la part du stagiaire :

- Un guide de présentation du PETR pour les nouveaux élus,
- Une lettre d'information trimestrielle,
- Une présentation rédigée d'actions et de projets.

Cependant, la crise sanitaire que nous avons traversée à demander une adaptation de ces missions. C'est pourquoi, les productions réalisées ont été les suivantes :

- Un guide de présentation du PETR pour les nouveaux élus,
- Un questionnaire pour les citoyens du territoire en télétravail avec la publication des données récoltées,
- Une mise à jour générale du site internet du PETR et la réalisation d'un manuel d'utilisation de l'interface.

Il est important de noter que ce mémoire ne présente pas l'ensemble du travail réalisé durant le stage. En effet, lors de la rédaction du mémoire, certains travaux n'étaient pas terminés (comme la création de la newsletter par exemple).

1. La communication pour les futurs élus du territoire

1.1. Cadrage du travail

Etant dans une année de renouvellement des conseils municipaux des communes, le PETR « renouvelle » également les élus qui le composent. Ainsi, de la même manière que pour les conseils municipaux, les élus doivent se présenter au PETR pour pouvoir participer à son activité. Pour cela, les élus doivent connaître la structure et avoir toutes les informations à leur portée. C'est pourquoi, la conception d'un « Guide Candidat » semble nécessaire.

Ce document officiel, sous la forme de livret, doit donc regrouper les informations succinctes de présentation du PETR et le « mode d'emploi » pour les élus souhaitant y siéger. Le document étant transmis avec le Bilan d'activité de l'année 2019, il ne devait pas expliquer en détail les missions du PETR. Le guide devait toutefois être agréable à lire et « attirant ». Il a donc été conseillé de se baser sur des productions déjà réalisées : les fiches CTES. Ces fiches représentent les principales informations des contrats de manière simple et visuelle (Annexe 2).

1.2. Conception du document

Le Guide Candidat a demandé plusieurs étapes clés :

Tout d'abord, il est nécessaire de regrouper toutes les informations considérées comme « indispensables ». Un travail de recherche est alors mis en œuvre. Pour cela, il y a à disposition l'ensemble des délibérations du PETR depuis l'année 2016 (314 fichiers).

Après avoir répertorié les informations importantes à faire figurer dans ce document, un classement est réalisé. Un plan est donc mis en place en quatre parties :

- « Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural » : il s'agit notamment d'une brève explication de ce qu'est le PETR, ses objectifs et la mise en place du Projet de Territoire.
- « Pourquoi être membre du PETR ? » : il s'agit ici de rendre attractif le fait d'être élu au PETR et de lui présenter les « opportunités » qu'il a de le faire, tout en sachant ce que cela va engendrer (comme le nombre de réunion annuellement par an).
- « Comment siéger au PETR ? » : il est question d'expliquer la « procédure » et les étapes clés pour être élu au PETR.
- « Les missions du PETR » : où l'ensemble des missions du PETR sont exposées pour les futurs élus référents.

Puis, à la suite de la détermination de ces informations, une mise en page doit être réalisée. Afin de respecter les exigences « esthétiques », le Guide du Candidat doit être conçu de manière « moderne ». Un premier essai a toutefois été réalisé mais avait été jugé trop « officiel » (Annexe 3).

C'est pourquoi, un second document (Annexe 4) a été mis en page en respectant les critères de la communication visuelle. Selon [definitions-marketing.com](https://www.definitions-marketing.com) (<https://www.definitions-marketing.com>), ce concept s'applique « dans un contexte marketing » où « l'ensemble des éléments d'informations transmis aux consommateurs à l'aide d'éléments graphiques et visuels ». Dans ce cadre, et en se basant davantage sur les fiches CTES, il a été choisi de travailler sur un support numérique de Google Drive : Google Slides.

Ainsi, les images ont été privilégiées au texte. Et une couleur bleu roi a été choisie comme couleur de trame du document. En effet, cette couleur « attire inmanquablement l'œil, apporte de l'intérêt en mode, en décoration, en accessoire, en ambiance générale » selon code-couleur.com (<https://www.code-couleur.com>). Le bleu est également une couleur apaisante et qui a des connotations « d'uniformisation » et de « droiture ». La couleur bleue a également été choisie car elle figure dans le logo du PETR. Cela permet donc faire un « rappel » graphique. Les autres couleurs présentes dans le document comme par exemple le jaune et le orange sont également tirées du logo afin de créer une homogénéité et une harmonie visuelle.

Pour terminer, ce document a été corrigé puis validé par la direction. Cela permet donc de commencer sa diffusion. Tout d'abord il a été publié sur le site internet où il est possible de le télécharger. Puis il est transmis à l'ensemble des nouveaux élus ou des futurs élus accompagné du bilan du PETR de l'année 2019.

2. La communication envers les citoyens du territoire exemple du questionnaire sur le télétravail

La crise du Covid-19 qui a obligé les citoyens à se confiner chez eux, a fortement incité le télétravail (lorsque c'était possible). Afin de recueillir des données sur cette nouvelle pratique, le PETR a souhaité mettre en place un questionnaire sur ce thème pour les habitants de ce territoire. Les objectifs étaient alors de connaître les différents outils numériques utilisés et les éventuelles difficultés rencontrées à travailler au domicile.

2.1. Création du questionnaire

Pour ce faire, les questions ont été rédigées via un document partagé avec la secrétaire du PETR. Cette étape est primordiale dans le sens où chaque question doit être formulée avec clarté. Ainsi il ne faut pas que deux questions se ressemblent ou que les informations demandées soient contraires au respect de la vie privée de la personne interrogée.

Pour des raisons de logistique, les questions sont, le plus souvent, des questions fermées. En effet, le PETR ne disposant pas de logiciel de traitement de donnée d'enquête il est donc important de penser à faciliter le traitement des données. Dans le but d'acquérir des données sur les outils utilisés et les éventuelles difficultés à télétravailler, des questions précises ont été posées sur ce sujet.

Le questionnaire est donc bâti sur un ordre chronologique (Annexe 5). Tout d'abord, il s'agit de demander à la personne s'il elle a déjà fait du télétravail. Puis il lui ai demandé de préciser les outils numériques qu'elle utilise à son domicile. Ensuite, le questionnaire s'oriente sur les éventuelles difficultés rencontrées lors du télétravail. Pour évaluer un ressenti global de la personne à télétravailler, il lui ai demander de choisir parmi les avantages et les inconvénients de la situation puis de se positionner sur une échelle de 1 à 4 où 1 est considéré comme « pas du tout avantageux » et 4 comme « très avantageux ». Enfin le questionnaire se termine avec des questions davantage « statistiques » où il est demandé de préciser sur quel territoire habite la personne puis dans quel domaine (secteur ou privé) elle travaille actuellement.

2.2. Publication du questionnaire

Pour permettre une publication de masse, trois étapes de communication ont été mises en place.

2.2.1. Le site internet officiel

Tout d'abord, le questionnaire nommé « comment vivez-vous le télétravail » a été publié sur le site internet. Cette méthode est utilisée pour deux raisons. En effet, dans le contexte où le PETR paye un prestataire pour la mise en place de son site internet et que ce dernier permet l'élaboration d'un questionnaire, il s'embles légitime de devoir l'utiliser. Puis, son utilisation permet également de ne pas utiliser un logiciel extérieur au PETR. Les questions de stockage de données (notamment dans le cadre de la loi des RGPD) poussent alors à utiliser un « logiciel interne » à la structure. De plus, la mise en ligne du questionnaire sur le site internet permet de créer une communication indirecte à propos de ce dernier. Ainsi, éventuellement, une personne ne connaissant pas le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, mais qui répond au questionnaire sera tenté de naviguer sur ledit site internet. L'utilisation d'un logiciel externe au site internet n'aurait sûrement pas permis ce lien.

2.2.2. La page Facebook

Par ailleurs, cette nouvelle actualité du PETR a été publiée sur sa page Facebook. Cette page étant « aimée » par 685 personnes et suivie pas plus de 700 personnes, draine un nombre important de potentiel répondant. Cependant, cette publication n'aura pas eu l'effet escompté puisqu'elle n'a été partagée par deux personnes. Malgré cela, il aura pu être possible aux agents et stagiaires du PETR de le partager à titre personnel à leur entourage.

2.2.3. Le Flash Info 05

Dans la mesure où le nombre de répondant n'augmentait que très peu, une nouvelle possibilité de communication a été offerte au PETR. Il s'agit alors de partager le lien du questionnaire sur une newsletter territoriale : le Média des Acteurs et son Flash Info 05. En effet, le Média des Acteurs dont le slogan est « donner envie de s'informer, s'impliquer et travailler ensemble pour le territoire » (<https://adscb05.org>) publie une newsletter mensuelle. Dans le cadre du confinement cette « infolettre » est publiée une fois toutes les

deux semaines. Leur but est alors de partager l'information entre les différents acteurs (publics, privés, associatifs, citoyens, etc.) présents sur le territoire du Grand Briançonnais. C'est pourquoi il leur a été suggéré de partager le questionnaire du PETR. Ainsi, l'information a été publiée le 21/04/2020. A la suite de cette publication, un grand nombre de réponse au questionnaire a été enregistré. Il est donc possible de dire que l'utilisation de ce moyen de communication a été simple et très efficace. De plus la publication dans une newsletter partagée a permis de relancer les acteurs du territoire et de leur faire parvenir une information double : un questionnaire sur le télétravail et l'existence du PETR.

2.3. Traitement des données

Il était décidé d'arrêter le recueil des données au début du mois de juin. Cependant, comme aucun nouveau questionnaire rempli n'a été enregistré après le 18/05/2020, il a été décidé de commencer le traitement de l'ensemble des questionnaires déjà établis. Ainsi au 28/05/2020, 49 personnes avaient répondu.

Comme vu précédemment, le PETR ne dispose pas de logiciel dédié au traitement de donnée d'enquête. Le logiciel Excel a donc été utilisé. Pour faciliter ce traitement, le travail a été organisés en quatre thèmes :

- Les outils utilisés
- Les difficultés rencontrées
- Les avantages et les inconvénients
- Les « statistiques » générales

L'ensemble du traitement des données est visible en annexe (Annexe 6).

2.4. Création d'un visuel de communication

Afin de diffuser les données qui ont été récoltées lors de cette « enquête », un visuel a été créé. De la même manière que le Guide du Candidat, une fiche « esthétique » a été conçue (Annexe 7).

Pour cela, le logiciel Canva a été utilisé. En effet, ce logiciel est gratuit, libre de droit et facile à utiliser. Une nouvelle fois une couleur prédominante a été choisie pour le document. Le jaune permet alors de rappeler la couleur de la rubrique « votre avis » du site internet du PETR. Les principaux résultats sont alors mis en avant afin de donner une vision globale des données ressorties lors du télétravail. Ainsi 98% des personnes qui ont répondu au questionnaire voient des avantages au télétravail et 54% souhaitent poursuivre le télétravail près le confinement. De plus, 78% des personnes utilisent plus de trois outils numériques différents (par exemple, les outils de stockage en ligne ou les systèmes d'agenda partagé).

Pour ce qui concerna la diffusion de ce visuel, il ne sera publié uniquement sur le site internet du PETR. Les personnes ayant répondu au questionnaire pourront ainsi connaître les données du questionnaire auquel ils ont participé.

3. La communication générale

Afin d'avoir une communication globale, le PETR a mis en place un site internet. Dans le cadre du stage, il a été demandé de le mettre à jour. En effet, suite à une refonte du site internet en 2019, les mises en page ne se sont pas synchronisées. De plus, le PETR souhaite profiter d'un « regard extérieur » pour l'améliorer de manière globale.

L'adresse URL du site internet est la suivante : <http://paysgrandbrianconnais.fr/>

3.1. Le diagnostic

3.1.1. S'approprier la mission

Tout d'abord, un « diagnostic » de la situation a été mené. Dans ce cadre, il s'agit notamment de s'imprégner de la mission et de découvrir le support numérique en question. Ainsi les principaux objectifs de cette mission sont :

- Rendre plus attractif et visible le site internet,
- Vérifier l'ensemble des informations et leur accessibilité,
- Mettre à jour les éventuels onglets auxquels il manque des informations,
- Réorganiser les informations dans les différents onglets si cela ne semble pas cohérent.

3.1.2. Comprendre les objectifs et le but du site internet

Puis il a fallu connaître les principaux objectifs de la mise en place du site internet pour une infrastructure comme le PETR. Globalement cette interface a pour but de partager des informations importantes sur l'infrastructure et les différents contrats territoriaux qu'elle porte. Chaque acteur doit pouvoir trouver une information facilement, qu'il soit porteur de projet, élu ou citoyen. Dans ce cadre, le site internet doit permettre de présenter le PETR et ses principales missions. Ce système doit également permettre de tisser un lien de communication avec le visiteur du site internet via une demande de contact par exemple.

3.1.3. Comprendre et apprendre l'outil

Lors du commencement de cette mission, il a donc fallu s'imprégner du site internet et de son contenu. Ainsi l'ensemble des informations est classé selon différents onglets :

- Le PETR,
- Le Projet de Territoire,
- LEADER,
- Energie-Climat,
- Transition Ecologique et Solidaire
- Concertation.

Chaque onglet représente une mission du PETR (mis à part l'onglet du PETR qui regroupe les informations générales de ce dernier). Lors des premières navigations sur l'interface plusieurs éléments de dysfonctionnement sont apparus.

Tout d'abord, il a semblé qu'un nombre important d'onglets et de sous-onglets étaient présents sur le site internet. Les premières navigations pouvaient parfois être « fastidieuses » pour les visiteurs car un nombre important d'informations techniques était présent. Pour favoriser l'appréhension et la compréhension du plan du site internet et de la hiérarchie des informations publiées, une mindmap a été réalisée (Annexe 8). La réalisation de ce schéma à l'aide d'un outil numérique permet de se rendre compte, visuellement, de l'ampleur du nombre de déclinaison d'onglet et de sous-onglet. Suite à cela, chaque principale branche du schéma a été diagnostiquée sur un PowerPoint (Annexe 9). Chaque onglet puis sous-onglets a été ouvert et testé. Pour chacun d'entre eux une remarque a été formulée sur son contenu, sa mise en page et sa « pertinence ». Il est toutefois indispensable que ce document ait été réalisé pour une meilleure appréhension du sujet et non pour communiquer avec les agents. Il s'agit donc d'un document personnel pour faciliter le travail futur.

3.1.4. Résumer les informations collectées lors du diagnostic

Après avoir réalisé ce document personnel de compréhension du sujet et de l'outil numérique, il a été possible d'avoir une vision globale de la situation. Pour faciliter la lecture des dysfonctionnements du site internet, ils ont été rédigés par points :

- Il est difficile de comprendre ce qu'est le PETR et ses missions au sein du « millefeuilles administratifs ». Son fonctionnement, ses financements et son histoire ne sont pas clairement expliqués ce qui lui donne une image « floue ».
- Il n'est pas aisé de comprendre le.s lien.s entre les différents onglets (LEADER, Projet de territoire etc.) et le PETR.
- L'utilisation des acronymes (CEE, PCAET...) dans les onglets du site internet ne permet pas d'en comprendre le sens. Cette utilisation donne une image professionnelle et spécifique où un visiteur peut ne pas en saisir le sens.
- Les contacts avec le PETR sont possibles uniquement par formulaire sur le site internet. Or les numéros des agents sont disponibles dans la présentation de l'équipe. Le lien entre les deux n'est pas clair.

- Le site du PETR est très peu visible sur internet sauf lorsque les mots « pays » ou « PETR » sont recherchés. Par exemple, les pages de Carnets de Montagne, Club Climat et Transition ne ressortent pas dans les recherches Google (manque de visibilité pour le PETR et son site internet).
- Les liens donnant accès à des documents ne sont pas tous actualisés et beaucoup mènent vers des « erreur 404 ».
- Les informations ne sont pas toujours dans le bon sous-onglet ce qui les rend « invisibles » pour les visiteurs car elles sont introuvables. Par exemple, des informations sur la dernière conférence des maires sont publiées dans le sous-onglet Projet de Territoire alors qu'un sous-onglet Conférence des Maires est présent.
- Les onglets Energie-Climat et Transition Ecologique et Solidaire se ressemblent beaucoup et les informations qu'ils partagent pourraient être regroupées.
- Les raccourcis situés à droite du site internet sont visibles uniquement lorsque le visiteur passe la souris dessus. De plus, l'utilisation de certains logos ne sont pas en accord avec les informations auxquelles il donne accès. Par exemple, une carte est utilisée pour désigner les Carnets de montagne ou alors une main portant une feuille pour donner accès aux contacts du PETR.

3.2. La réalisation

La seconde étape de cette mission de stage a été de travailler sur la mise à jour du site internet suivant les différents points relevés comme « défailants » lors du diagnostic. Cette étape a été réalisée tout au long du stage au fur et à mesure des attentes et des éventuelles demandes des agents.

Tout d'abord, dans un souci d'accessibilité à l'information, chaque lien présent dans le site internet a été vérifié. En effet, comme vu précédemment certains d'entre eux étaient inactifs et ouvraient sur des « erreurs ». De plus pour favoriser leur lisibilité pour le visiteur, les liens externes au site internet et les liens de visualisation de documents du PETR doivent s'ouvrir sur des pages différentes de celle du site internet. Cette méthode permet alors au visiteur de rester actif sur la page du site internet tout en consultant d'autres données et documents.

Ci-dessous sont écrites succinctement les étapes de mise à jour réalisées pour chaque onglets du site internet du PETR. Pour faciliter la lecture de ces dernières, une mindmap des onglets actuels a été réalisée (Annexe 10).

3.2.1. L'onglet « le PETR »

Suite à ce travail, il a fallu revoir la présentation du PETR. Comme il a été vu dans la partie de diagnostic, l'onglet relatif à la présentation des missions et de l'infrastructure ne comportait pas l'ensemble des informations jugées « importantes ». Un travail de mise à jour a donc été réalisé sur l'ensemble de l'onglet « PETR ».

Tout d'abord, les sous-onglets de « son fonctionnement » ont été réintroduit à l'onglet général pour rendre plus visibles les informations. Les sous-onglets « les membres » et « les élus » ont été fusionnés car peu d'information y figurait. Finalement ces deux sous-onglets ont été à nouveau séparés car des informations y ont été rajoutées.

Puis « histoire de l'association » est devenu « histoire & présentation ». L'objectif ici était donc d'expliquer clairement la transformation du Pays du Briançonnais en PETR en 2014 ainsi que les différentes missions qu'il a eues et qu'il a aujourd'hui.

L'onglet relatif à la Maison de la Justice et du Droit a été déplacé dans la rubrique « Projet de Territoire ».

Puis une réorganisation de « on parle de nous » a été réalisée. En effet, cette partie liste donne accès à l'ensemble des médias qui ont parlé du PETR depuis 2014. D'abord classés par médias, chaque information a été classée par date pour améliorer leur lecture et leur pertinence.

Enfin deux nouveaux sous-onglets ont été rajoutés. Le premier est celui des rapports d'activité où il est possible de télécharger ou de « feuilleter » numériquement chaque rapport d'activité depuis 2006. Le second est celui des instances où tous les documents sont disponibles. Il s'agit ici de la mise en ligne d'environ 300 documents relatifs à chaque décision prise par le Conseil Syndical du PETR depuis 2016. Ayant un très grand nombre de document, ils ont donc été classés par année puis rendus accessibles via des « boutons » relatifs à chacune de ces années.

3.2.2. L'onglet « Projet de territoire »

Concernant l'onglet « projet de territoire », la première étape a été de changer son nom. En effet, d'abord nommé « projet du territoire » il a fallu le renommer « projet de territoire ».

Puis, comme il a été vu précédemment, un sous-onglet a été rajouté : celui de la MJD. Le sous-onglet « les contractualisations en cours » est devenu « les contractualisations » composé de deux sous-onglets « en cours » et « passés ».

Enfin un travail de mise à jour des informations concernant « le projet de territoire » a été réalisé. Il s'agit notamment d'une réorganisation des informations entre ce sous-onglet et le sous-onglet « les conférences des maires ».

3.2.3. L'onglet « Energie-Climat »

Peu de modifications ont été apportées à l'onglet « Energie-Climat ». En effet, l'ensemble des informations qui y étaient exposées étaient clairement présentées. Toutefois, les noms des sous-onglets ont été modifiés. Comme il a été vu lors de la phase de diagnostic, l'utilisation des acronymes ne rend pas compréhensibles les informations qu'ils contiennent. De plus, ce moyen de communication limite la compréhension de l'information pour un visiteur « novice ». Se mettant ainsi dans la peau d'un porteur de projet qui ne connaît pas les éventuels contrats présents sur le territoire, chaque sous-onglet a été renommé avec son nom de contrat. De ce fait, le « PCAET » est devenu « Plan Climat », le « CEE » est devenu « Certificats d'Economie d'Energie ».

Enfin un sous-onglet a été rajouté : « prêt de matériel ». Ce dernier donne des informations concernant la possibilité d'emprunter gratuitement du matériel d'aide à la rénovation énergétique d'un bâtiment. D'ailleurs pour partager ces informations, un flyer a été réalisé avec le logiciel Canva (Annexe 11). De la même manière que pour le Guide Candidat, une couleur de prédominance a été choisi : le vert. En effet, le choix de cette couleur rappelle celle du logo des TEPCV et créé une harmonie avec le couleur de l'onglet « Energie-Climat » du site du PETR. La mise en ligne de ce flyer est également accompagnée d'un formulaire de demande d'emprunt pour les personnes souhaitant disposer de ce type de matériel. Enfin pour rendre davantage accessibles ces informations, un raccourci a été créé parmi les raccourcis déjà existant dans la partie droite du site internet. Il a donc remplacé celui menant à l'onglet « Energie-Climat ».

3.2.4. L'onglet « Transition Ecologique et Solidaire »

Cet onglet a également évolué. De la même manière que pour les sous-onglets précédents, l'acronymes désignant les CTES a été renommé « Contrat de Transition Ecologique et Solidaire » afin de le rendre plus attractif et de mieux communiquer avec un visiteur ne connaissant pas les termes techniques des contrats. Par la suite, ce sous-onglet a permis de regrouper des informations. Il a donc été divisé en deux parties : « histoire & présentation » et « CTES en pratique ». La première, comme son nom l'indique, propose des informations relatives au contrat. Il regroupe ainsi, « Energie et focus station » et « économie circulaire ». Le second permet de présenter « concrètement » son rôle sur le territoire et propose la possibilité de déposer un projet.

Concernant les informations relatives au dépôt de projet pour bénéficier d'une aide financière et/ou technique, là aussi un travail de communication a été réalisé. En effet, le diagnostic ne parle pas de ce point car il a été réalisé en début du stage. L'appréhension de l'ensemble des missions et du fonctionnement de celles-ci n'étaient donc pas encore parfaitement comprises. Toutefois, lors du déroulement du stage et notamment dans la mission de mise à jour du site internet, il a semblé que le formulaire de dépôt de projet n'était pas suffisamment visible sur le site internet. En effet, accessible via le sous-onglet « idée projet » parmi les différentes informations de l'onglet « Transition Ecologique et Solidaire », il manquait de visibilité. C'est pourquoi il a été proposé de créer un raccourci directement dans la barre des onglets généraux du site internet. Nommé « votre projet » à

côté de « votre avis » (qui a également été modifié), cette méthode permet d'accéder directement à l'information sans passer par les sous-onglets.

Enfin dans le même onglet (« Transition Ecologique et Solidaire »), deux sous-onglets ont été créés : « Projet Alimentaire Territorial (PAT) » et « Bilan écologique ». Ces derniers ont été rajoutés à la demande des agents en charge de ces projets respectifs. Dans ce cadre, une demande de la part d'un agent est formulée avec la transmission des informations relatives à cette mission. Puis un travail de sélection et de mise en page est réalisé. Après validation de la part de l'agent puis de la direction, la page est mise en ligne et une communication Facebook est réalisée.

3.3. Le partage des procédés utilisés

Comme il a été vu en début de partie, le site internet a été « rénové » numériquement. Ainsi, l'outil de mise en ligne des informations sur l'interface a été mis à jour fin de l'année 2019. C'est pourquoi certaines méthodes de mise en ligne ou de mise en page n'étaient pas maîtrisées ou connues par les agents du PETR. Dans le cadre de ce stage, chaque manipulation a été acquise grâce à l'expérience et la pratique.

Pour simplifier la mise en ligne des informations par les agents, un document a été réalisé. Ce dernier appelé « manuel d'utilisation du site internet » permet de regrouper l'ensemble des procédés utilisés lors du stage. Ce document permet alors de faciliter les manières de travailler sur l'interface internet des agents actuels et futurs. Le manuel a alors deux objectifs :

- Apprendre aux agents actuels les techniques et les outils de mise à jour du site internet afin de leur éviter de perdre du temps (éviter de « bidouiller » ou de « bricoler »).
- Permettre aux futurs agents de découvrir l'interface numérique ainsi que son fonctionnement.

Ce document est visible en annexe 12.

En résumé, ce stage a permis de donner une nouvelle dimension, dans la mesure du possible, de communication du PETR. Découpées en trois grandes parties, les missions ont permis de cibler la communication pour des cibles différentes :

- Les futurs élus du territoire,
- Les citoyens du territoire (et hors territoire),
- L'ensemble des acteurs du territoire.

PARTIE 3 : PARTIE RESULTAT

Cette troisième et dernière partie du mémoire vise à confirmer ou informer l'hypothèse formulée en introduction.

Lors de la première partie, le cadre du stage a été présenté. Il a donc été vu que les territoires de montagne se sont longtemps développés avec le tourisme. Le Plan Neige a d'ailleurs fortement contribué à l'aménagement de ce territoire en faveur des sports d'hiver. Finalement, en 2016 ces territoires sont reconnus par la législation comme des territoires à forts potentiel d'innovation et de transition écologique.

En parallèle, il a été vu que la notion de développement local fait aujourd'hui partie intégrante des politiques territoriales. C'est d'ailleurs dans ce cadre que le Pays et PETR sont présents dans le domaine de l'administration française.

Face à tout cela, les notions de marketing territorial et de créations d'une identité territoriale sont fortement présentes sur nos territoires de montagne. D'abord mises en place dans le cadre de l'attractivité touristique du territoire, elles peuvent aujourd'hui être mises en place dans d'autres circonstances (territoire de projet).

C'est pourquoi, dans le cadre de ce stage et de ce mémoire, il est question de comprendre le lien entre les dynamiques territoriales ainsi que la création d'une identité territoriale et un PETR. L'hypothèse est donc la suivante :

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras participe au développement de son territoire et à la création d'une identité territoriale.

Ainsi la réflexion ci-dessous se découpe en plusieurs parties. Dans un premier temps, il sera question de reconsidérer le PETR dans le cadre du développement du territoire. La question de son emplacement au sein du « mille-feuilles » administratif y sera abordée ainsi que celle sur la pertinence de sa présence pour la dynamisation du territoire. Dans un second temps, il sera question de la construction de l'identité du territoire en fonction de qu'il souhaite : des projets, une démocratie pour une attractivité citoyenne.

1. Le PETR et le développement du territoire

1.1. Le PETR comme nouvelle feuille du « mille-feuilles » administratif

Le « mille-feuilles » administratif est un terme utilisé dans le langage courant pour évoquer le maillage du territoire. En effet, en France, il existe plusieurs strates administratives. Ainsi, comme le relate 20minutes.fr (<https://www.20minutes.fr>) il s'agit des 37 000 communes avec les 35 000 groupements de communes, puis les 101 départements et les 26 régions. Sans oublier « 371 pays en milieu rural », etc.

C'est pourquoi il est question ici, de la présence d'un PETR sur un territoire. Ne représente-t-il pas une nouvelle « couche » parmi l'ensemble des entités territoriales déjà présentes en France.

1.1.1. Le PETR face à une décentralisation

Tout d'abord, le PETR fait un lien entre les collectivités locales présentes sur le territoire et l'Etat, la région et le Département. Cette construction administrative peut rendre la vision « verticale ». En ce sens, ce sont les informations qui émanent de l'Etat qui vont « descendre » jusqu'aux collectivités locales. Il s'agit donc d'un parfait exemple du processus de décentralisation mis en place en France. Ainsi, comme le dit la définition de vie-publique, « la décentralisation est un processus d'aménagement de l'Etat unitaire qui consiste à transférer des compétences administratives de l'Etat vers des entités (ou des collectivités) locales distinctes de lui » (<https://www.vie-publique.fr>).

De ce fait, un PETR peut être considéré comme une entité locale à une échelle pertinente. Dans diverses recherches et lectures académiques, il est possible de se rendre compte que le terme « d'échelle » est très régulièrement employé. Ainsi il est possible de lire : « l'échelle nationale », « l'échelle départementale », « l'échelle locale ». Pour répondre à la question de l'emploi de ces termes, Geoconfluences a émis l'hypothèse que cela permet de ne pas employer les termes « grandes » ou « petites » avec le mot échelle. Ainsi une « échelle locale », serait un « petit échelle ».

En outre, le PETR constitue une nouvelle entité à l'échelle locale. Il vient donc se rajouter aux collectivités locales et aux EPCI avant le département. Mais dans ce cadre, n'est-il pas possible d'affirmer que la mise en place d'un PETR accentuerait l'épaississement du « mille-feuilles » administratif ?

1.1.2. Le PETR comme une structure « souple »

Comme l'affirme le sénat, « le législateur n'a pas entendu créer un nouvel échelon d'administration locale ayant vocation à doubler les EPCI à fiscalité propre renforcées mais un outil juridique souple visant à fédérer les initiatives locales portées par ces EPCI dans les territoires ruraux, périurbains et des petites agglomérations afin de leur donner la possibilité de se mobiliser de projets d'intérêt général structurants sur un territoire plus vaste ». (<https://www.senat.fr>). De ce fait, la forme juridique des PETR a été conçue pour le développement des territoires ruraux. Et cette idée est affirmée par le site internet la vie-publique, « ces pôles ont vocation à constituer un outil collaboratif mis à disposition des territoires situés hors métropoles, ruraux ou non » (<https://www.vie-publique.fr>).

Ainsi la mise en place d'un PETR sur un territoire rural est de favoriser l'émergence d'initiatives locales avec l'implication des EPCI dans la naissance de nouveaux projets. Par la création d'une structure « souple », un PETR participe donc pleinement à la dynamisation d'un territoire rural jugé peu dynamique. Le terme de « souplesse » vient alors du fait qu'il n'est pas obligatoire mais qu'il émane d'une réelle volonté de la part des élus locaux à le mettre en place (<https://www.amf.asso.fr>). Selon l'amf.asso, les PETR sont, de la même manière, des pôles métropolitains mais à l'échelle rurale. Chacun a alors ses missions respectives mais leurs objectifs restent les mêmes : favoriser le développement d'un territoire et le rendre dynamique.

Toutefois, E. Derdaele, considère la mise en place d'un PETER comme une forme de reconnaissance ironique des élus locaux de la part de l'Etat : « on peut ainsi suggérer que la création de tels établissements publics que sont les PETER n'est qu'un affichage, autrement dit, une reconnaissance symbolique. Il s'agirait dès lors de rassurer le monde rural en lui reconnaissant certaines spécificités ». Et malgré le fait que la création d'un PETER sur un territoire vise à le rendre dynamique et à y faire émerger des projets, il peut constituer à une forme de « renonciation à la simplification organisationnelle de notre territoire national » (Derdaele, 2015).

Pour autant, ces affirmations relèvent de texte de lois et de volontés de la part de l'Etat. Mais quelles sont les réelles méthodes d'un PETER pour rendre dynamique un territoire ?

1.2. Le PETER comme outil pour la dynamisation de territoire

Dans le cas du PETER du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, il est possible de dire qu'il y a une réelle envie de dynamiser le territoire. En effet, la mise en place de cette structure, nous l'avons vu, doit émaner de la volonté des élus locaux. Cela permet donc d'affirmer que les élus locaux, personnes qui représentent les citoyens du territoire, souhaitent rendre leur territoire attractif et dynamique. Dans ce cadre, la simple volonté de rendre un territoire dynamique ne permet-il pas ainsi de le faire ? Comme le dit Denis Diderot (<https://citations.ouest-france.fr>), « on dit que le désir naît de la volonté, c'est le contraire, c'est du désir que naît la volonté. Le désir est fils de l'organisation ».

Toutefois, ce stage a permis de mettre en valeur le fait qu'une simple volonté ne peut pas toujours répondre au besoin. En effet, un porteur de projet sur le territoire, s'il est seul, ne peut pas répondre à sa volonté de création de projet. C'est pourquoi, la mise en place d'aides territoriales peut aider ce porteur de projet à répondre à sa volonté. Ainsi la volonté de rendre un territoire dynamique (territoire de projet) fait naître l'outil du PETER. Et le PETER va lui-même mettre en place des outils territoriaux pour répondre aux demandes des porteurs de projets.

1.2.1. Le PETR pour considérer le territoire autrement

Comme il a été présenté dans la Partie 1 de ce mémoire, les politiques publiques sont déjà intervenues sur les territoires de montagne. Toutefois, ces interventions ont régulièrement vu les territoires de montagne comme des territoires de tourisme. Aujourd'hui, face aux différentes crises (sociales, sociétales, environnementales, économiques, etc.), de nouvelles pistes de développement non touristique apparaissent. C'est pourquoi le PETR peut être considéré comme un outil de « reconsidération » des territoires de montagne.

Ainsi le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras est un exemple de reconsidération d'un territoire de montagne autrement que par le tourisme. Tout d'abord, en lisant le diagnostic du Projet de Territoire, il est possible de se rendre compte que la notion de tourisme et de son attractivité n'est pas la notion la plus importante. Ainsi les « grands défis pour le territoire » sont :

- « Reconnaître la spécificité Montagne
- Rendre accessible et accélérer la mobilité physique et numérique
- Renforcer, développer et améliorer l'attractivité du territoire en lui donnant une image forte
- Développer l'économie grâce aux ressources locales
- Diversifier et désaisonnaliser l'offre touristique
- S'engager dans la transition énergétique
- Préserver la transition énergétique
- Préserver et valoriser nos ressources naturelles
- Solidarités internes et externes la vie ensemble et la vie des autres ».

De ce fait, il est possible de se rendre compte que le Projet de Territoire est orienté vers une préservation des ressources naturelles (développement durable), une amélioration de la qualité de vie et l'aménagement numérique du territoire pour la croissance économique. Ainsi, ce Projet de Territoire ne vise pas la croissance économique par le tourisme mais vise à une amélioration de la qualité de vie des habitants actuels et futurs.

1.2.2. Le PETR pour considérer le territoire comme « vivant »

Finalement il est possible de voir qu'au travers le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, un territoire de montagne peut être vu comme un territoire « vivant ». Le terme « vivant », peut à la fois reprendre les idées de WWF lors d'un rapport de 2019 sur les territoires en transition écologique. Mais il est possible, aussi, d'y associer un autre sens.

En effet, comme le dit P. Ginet les territoires peuvent être considérés comme des « organismes vivants » dans le sens où ils « vivent, naissent, se développent, meurent, et font face aux événements historiques (de nature économique, sociale, politique ou naturelle) de manière diverse » (Ginet, 2012). Ainsi, si un territoire se « développe », cela veut dire qu'une « notion de projet et de validation d'objectifs pré-établis par le groupe social en charge de gérer et d'aménager son territoire » sont mis en place.

Ici, les territoires de montagne « vivent » uniquement par l'économie touristique. De cette manière, ils se sont développés grâce (ou à cause) au tourisme selon une forte volonté des politiques étatiques (avec le plan Neige par exemple). Aujourd'hui, ce « mono-développement » est remis en cause notamment pour des questions de stabilité économique. Face à cela, de nouvelles visualisations du territoire sont mises en place. Et c'est notamment le cas avec le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Ainsi la structure ne disposant pas de la compétence tourisme (par volonté des EPCI qui la composent), elle va donc rendre le territoire interactif par un autre moyen. En reconsidérant le territoire comme « vivant » et pouvant se développer autrement que par le tourisme, le PETR fait déjà naître un Projet de Territoire. D'ailleurs, le simple choix de la délimitation cohérente d'un territoire peut être considéré comme une « revitalisation de ce dernier ». De ce fait, il a été vu en Partie 1 de ce mémoire, le PETR se forme et représente un « territoire cohérent sur le plan géographique, culturel, économique ou social, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un bassin d'emploi » (<https://anpp.fr>). De plus, la « manifestation » des intérêts communs des communes et EPCI à construire ou renforcer une dynamique économique sur le territoire, montre la volonté de reconsidération du territoire en tant qu'« organisme vivant ».

En résumé, le PETR peut largement être considéré comme une nouvelle « feuille » du « mille-feuilles » administratif. Sa création peut en effet poser question sur la volonté des pouvoirs publics à simplifier notre modèle de maillage territorial. Toutefois, la mise en place des PETR peut permettre une reconsidération d'un territoire et notamment un territoire de montagne. Cette affirmation est d'ailleurs illustrée par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras. En effet, la volonté des élus du territoire à se réunir pour adopter une politique de développement commune sur un territoire cohérent, peut être considéré comme un « renouveau ». De plus, le choix de ne pas donner la compétence « tourisme » au PETR, montre bel et bien la volonté de considérer le territoire autrement que par le tourisme. Le PETR est l'exemple que de nouvelles voies de développement peuvent être possible sur un territoire de montagne et ainsi le faire *renaître* en territoire de projet.

2. La construction d'une identité territoriale

La reconsidération du territoire comme une entité vivante, implique alors des « conséquences ». Dans la mesure où le territoire est considéré comme « vivant » il doit se construire comme tel. Comme tout autre être vivant, il doit se forger une identité. Cela va alors permettre de le reconnaître parmi les autres territoires eux aussi vivants. Ci-dessous, il sera question de l'identité territoriale.

2.1. Une identité pour le développement du territoire

2.1.1. Une identité pour favoriser la naissance de projet

Comme il a été présenté plus tôt dans ce mémoire, un PETR est mis en place sur un territoire dans le but de favoriser son développement et notamment la création d'un Projet de Territoire. Cependant, la mise en place de cette nouvelle entité dans les strates administratives, ne suffit pas à créer une dynamique de projet. Pour cela, il est nécessaire de créer une « mobilisation ». Comme le dit P.N. Denieul « la mobilisation pour le développement local consiste en une recherche politique partant des habitants pour enrayer la chute économique de leur territoire ainsi qu'une perte d'identité liée à la nécessité de quitter les lieux » (Denieul, 2008).

Ainsi pour que le PÉTR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras voit apparaître une dynamique de projet sur son territoire, il se doit de :

- Se faire connaître
- Lancer et amorcer une dynamique de projet
- Créer ou participer à la création d'une identité territoriale.

Ces étapes, considérées comme fictives, peuvent participer à la naissance des projets sur le territoire.

Aujourd'hui, il est possible de dire que le PÉTR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras se trouve à la phase numéro 2 : « lancer et amorcer un dynamique de projet ». En effet, divers contrats territoriaux ont été mis en place sur le territoire pour favoriser et accompagner la naissance de nouveaux projets. Comme il a été vu plus tôt, les contrats tels que le LEADER ou le CTES, sont mis en place pour la dynamisation d'un territoire notamment rural.

Le PÉTR n'est cependant pas encore à la phase 3 : « Créer ou participer à la création d'une identité territoriale ». En effet, lors de ce stage, malgré la crise sanitaire qui a empêché des rencontres avec divers acteurs, plusieurs sentiments sont ressortis.

Toutefois, les phrases suivantes ne sont basées uniquement sur des ressentis personnels et il n'y a aucune preuve quantitative ou qualitative qui aurait pu être donnée par une enquête.

Ainsi, il semble que le PÉTR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras manque de visibilité sur son territoire. Le premier argument à cette hypothèse serait que les futurs élus, représentants des citoyens, ne connaissent pas les intérêts d'un PÉTR sur un territoire. En ce sens, selon l'expérience de l'élu dans la vie communale, il est possible qu'il ne connaisse pas l'existence même du PÉTR sur son territoire. C'est d'ailleurs dans ce cadre, qu'un Guide Candidat a été élaborer afin de les accompagner dans cette découverte. Le second argument serait que les citoyens et les habitants du territoire du PÉTR n'en connaissent pas l'existence et/ou ne connaissent pas son rôle sur le territoire. En effet, mis à part pour quelques porteurs de projets, beaucoup d'habitants ne connaissent pas cette infrastructure.

2.1.2. Une identité pour favoriser la démocratie

Les prises de décisions du PÉTR, nous l'avons vu, dépendent de plusieurs organes consultatifs et délibératifs. Ainsi le PÉTR est orienté stratégiquement par une démocratie représentative des habitants du territoire.

Tout d'abord, le Conseil Syndical est administré par des élus volontaires au prorata de leur « poids démographique ». Puis, chaque année, tous les élus des communes du PÉTR sont conviés à la Conférence des Maires pour discuter, ensemble, de l'avenir et des enjeux de leur territoire commun. Le Conseil de Développement, lui, réunit d'autres acteurs comme les habitants, les associations, etc. N'oublions pas tout de même que dans le cadre de certains contrats de territoire, des comités regroupent élus et habitants.

Ainsi le fonctionnement du PÉTR a pour objectif de prendre des décisions en accord avec les habitants du territoire et leurs intérêts. En effet, un élu local « représente les citoyens des différentes collectivités territoriales. Il est élu dans le but d'agir pour l'intérêt local » (<https://www.collectivites-locales.gouv.fr>). Cependant, qu'en est-il de la représentativité des élus au sein du PÉTR ? En effet, depuis plusieurs années déjà le taux de participation des français aux élections municipales ne cesse de diminuer (<https://www.lemonde.fr>). En cette année 2020 et avec la crise sanitaire, moins de la moitié des français sont allés voter dans leur commune. Alors que francetvinfo a estimé 22% le nombre de jeunes (18-25 ans) qui ne se sentent pas intéressés par les élections municipales (pour l'année 2020), comment garantir une représentation des intérêts des habitants du territoire s'ils ne votent pas ? (<https://www.francetvinfo.fr>).

Dans le cadre du PÉTR, l'image de démocratie peut cependant se faire par la présence du Conseil de Développement. En effet, sous la forme association (loi 1901), cette entité territoriale peut être consultée par le Conseil Syndical dans la prise de décision ou l'orientation stratégique du PÉTR. Dans le cadre du PÉTR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, le Conseil de Développement est en « veille ». Pour des raisons de trésorerie, l'association ne s'est pas réunie récemment. De ce fait, le Conseil Syndical ne peut pas s'appuyer sur eux lors des prises de décisions. Toutefois, une autre forme de démocratie participative peut être mise en place. Cela peut notamment se réaliser au travers du Club Climat et de ses réunions entre les agents du PÉTR, les élus et les habitants volontaires du territoire.

Toutefois comme le dit V.J. Gautier (repris par E. Derdaele) : « l'idée d'une gouvernance des territoires avec la mise en place de conseils de développement regroupant les forces vives du pays introduit un rapport de force complexe qui impose un nouveau regard et sans doute des comportements novateurs ». De ce fait, l'image ou la création d'une identité d'un territoire qui prône la démocratie participative, pourrait se faire par les activités du PETR. La réelle mise en place de celle-ci permettra alors, peut-être, de reconsidérer certaines décisions et de mettre en valeur d'autres intérêts en faveur du territoire.

2.2. Une identité territoriale pour une attractivité

La mise en place d'un PETR peut ainsi permettre de créer une multitude d'identité sur un territoire. Il peut être mis un territoire dont les décisions sont prises collectivement à l'aide de la démocratie participative ou alors un territoire innovant avec une dynamique de projet. Mais qu'en est-il de la réelle identité territoriale que divulgue le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ?

2.2.1. Une reconsidération du territoire ?

Comme il a été vu précédemment, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras permet de reconsidérer le territoire situé en zone de montagne autrement que par son tourisme. Ainsi la création et la promulgation d'un territoire de projet peut faire naître de nouvelles dynamiques.

Cependant, pour que le territoire de projet soit reconnu comme tel, une communication plus importante doit être mise en place. Ainsi pour prôner le développement local autrement que par l'activité touristique, il semble nécessaire de créer une identité territoriale basée sur la notion de projet. Ce mode de marketing territorial pourra alors permettre aux habitants de se référer à cette image et donc de s'identifier.

Toutefois, il est également possible de se poser la question inverse : est ce que l'identité d'un territoire de projet, ne doit-il pas émaner de la volonté des habitants et non du PETR ? En effet, J.L. Guigou cité par P.N. Denieul : « le développement local est l'expression de la solidarité locale créatrice de nouvelles relations sociales, et manifeste la volonté des habitants d'une micro-région de valoriser les richesses locales, ce qui est créateur de développement économique » (Denieul, 2008). Ainsi il est important de se demander si finalement, la population de ce territoire souhaite réellement participer à la reconsidération du territoire comme territoire de projet ?

Le PETR étant largement administré par des élus politiques, les décisions qui y sont prises ne sont-elles pas uniquement axées sur des raisons économiques ? Heureusement, qu'une partie des décisions peuvent avoir un avis consultatif d'une partie de la population. Cependant, si le PETR ne dispose que de très peu de visibilité sur le territoire, qui seront les habitants qui se s'enteront concernés par l'activité du PETR ?

2.2.2. Quelle identité aujourd'hui ?

- ***Une identité commune avec 3 EPCI différentes***

Comme il a été présenté plusieurs fois, le PETR regroupe 3 EPCI différents. Cela permet donc de délimiter son territoire. Dans le cadre du processus de création d'une dynamique de projet, quelle est l'identité commune de ces 3 EPCI ? Le territoire étant très vaste et regroupant plusieurs vallées différentes, chacune d'entre elle dispose d'une histoire différente. De plus les créations des regroupements de communes lors de la loi NOTRe en 2016 a demandé plusieurs chamboulements administratifs. Aussi les 3 EPCI ne sont pas constituées de la même manière. Le Briançonnais est davantage urbanisé que le territoire du Guillestrois et du Queyras. Les problématiques risquent également de ne pas être les mêmes en fonction de leur dimension, de la population et de la place du tourisme dans leurs économies respectives.

La création d'une identité de territoire de projet puis la reconnaissance de cette dernière par la population peut prendre un certain temps. C'est pourquoi le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras devrait davantage être mis (ou se mettre) en avant en tant que liens et créateur d'homogénéité des acteurs du territoire.

- ***Une identité commune avec le département des Hautes-Alpes***

Malheureusement, pendant que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras travaille sur une nouvelle dynamique de territoire, le département des Hautes-Alpes intervient autrement sur le territoire. En effet, la création de la campagne publicitaire Purealpes (<https://www.hautes-alpes.net>) représente le territoire comme un territoire uniquement basé sur le tourisme. Malgré des pages dédiées à chaque « territoire » du département, seuls les aspects des paysages et de la montagne sont présentés.

En outre, le département promulgue une identité territoriale sur le « simple » et « l'élégance » du territoire. L'utilisation du nom « Puralpes » n'est pas anodine pour l'image de marque du territoire. Il est possible de voir le territoire comme un « organisme vivant » au travers ses paysages alpins et sa pureté. Cependant, il est difficile d'y entrevoir le territoire comme innovant et support de projet. En effet, les territoires sont présentés comme une « destination » et non des territoires de projet et d'innovation.

En résumé, le PETR du Briançonnais, des Ecrins du Guillestrois et du Queyras dispose d'outils très intéressants pour construire ou participer à la construction d'une identité commune. Toutefois, cette construction peut s'avérer complexe dans le sens où chacun des EPCI peut déjà avoir sa propre identité. De plus, les EPCI qui le composent n'ont peut-être pas les mêmes enjeux sur le territoire (urbanisation, économie, tourisme, etc.). Malgré le rôle majeur du PETR dans la dynamique du territoire et la naissance de nouveaux projets, il est possible que la création de son identité en temps que telle soit, pour le moment, peu fonctionnelle sur son propre territoire et celui du département des Hautes-Alpes.

En revanche, lors de la rédaction de ce mémoire, la question de l'image du PETR comme un « territoire exemplaire de la transition écologique » n'a pas été abordée. Il est toutefois intéressant de noter qu'il a été sélectionné par le CEREMA pour organiser une conférence reconnue dans ce milieu. Ainsi, il a été question, ici, de l'identité du territoire comme territoire innovant et porteur de projets.

CONCLUSION :

Au début de ce mémoire, il était question du lien entre un PETR, la dynamisation de son territoire et la création de son identité. Pour répondre à cette interrogation, les différents enjeux ont été présentés avec, notamment, les différentes considérations des politiques des territoires de montagne. Puis, les notions d'identité et de marketing territoriale ont été abordées. Enfin il a été proposé qu'un PETR participe activement à la mise en place de ces notions sur un territoire de montagne. Ainsi à travers les différentes lectures académiques mobilisées, il a été possible de comprendre quel est l'actuelle position du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras sur son territoire.

En conclusion, les territoires de montagne ont d'abord été considérés politiquement comme des territoires voués uniquement au tourisme d'hiver. Puis ils ont été visualisés comme des territoires en « souffrance » avec un « handicap » lié à leur morphologie (altitude, pentes raides...). Toutefois ils sont aujourd'hui reconnus comme des territoires innovants et dynamiques. Malgré la forte image touristique encore présente, il est possible qu'ils soient reconsidérés comme des territoires d'innovations : des territoires de projet.

C'est pourquoi la mise en place d'un PETR peut aider à la construction de cette nouvelle identité. Même si cette infrastructure peut être considérée comme une nouvelle couche du « mille-feuilles » administratif, elle permet de créer un lien entre les différents territoires. Aujourd'hui, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras peut être considéré comme le « trait d'union » entre les multiples acteurs et leur territoire. La mise en place des différents contrats d'aide pour les porteurs de projet permet de créer une dynamique et un « syndrome » de solidarité.

Cependant, le PETR reste aujourd'hui peu connu aux yeux des habitants et des élus. En dépit du fait qu'il permet de reconsidérer son territoire comme innovant et non comme un territoire uniquement voué au tourisme, il ne permet pas la création d'une nouvelle identité. A ce jour, il ne semble pas encore possible de considérer cette zone géographique comme le « berceau des innovations ». L'image du territoire touristique reste encore très ancrée dans son économie et dans la vie de ses habitants.

Dans ce cadre, il est toutefois possible de se demander si l'identité d'un « territoire porteur de projet » ne devrait pas davantage émaner des habitants. En effet, le PETR est mis en place à la volonté des élus locaux mais il a vocation à favoriser l'impulsion de nouveaux projets sur son territoire. Est-il possible de demander au PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras de promulguer une nouvelle identité territoriale ? A-t-il réellement ces compétences communicationnelles ? Finalement un PETR ne pourrait-il pas simplement être un outil en appui à une volonté émanant de l'ensemble d'un territoire ?

BIBLIOGRAPHIE :

- **Articles de revue**

Cardy, Hélène. 2011. « Le discours identitaire dans les politiques de communication territoriale. La place des palmarès et de leur médiatisation ». Mots. Les langages du politique (97) : 59-74.

Chevalier, Michel. 1989. « La "Loi Montagne" et sa mise en œuvre (1981-1988) ». Annales de géographie 98(545) : 84-91.

Denieuil, Pierre-Noël. 2008. « Développement social, local et territorial: repères thématiques et bibliographiques sur le cas français ». Mondes en développement n° 142(2):113-30.

Derdaele, Elodie. 2015. « Les PETR: cuisine et dépendances d'une réforme territoriale méconnue ». Civitas Europa N° 35(2) : 139-60.

Ginet, Pierre. 2012. « Le territoire, un concept opératoire pour la Géographie appliquée (à l'aménagement) ». Documentaliste - Sciences de l'Information 49(3) : 26-27.

Gontcharoff, Georges. 2002. « Développement local : petite généalogie historique et conceptuelle ». Territoire.

Guermond, Yves. 2006. « L'identité territoriale : l'ambiguïté d'un concept géographique ». LEspace géographique Tome 35(4) : 291-97.

Landel, Pierre-Antoine, et Bernard Pecqueur. s. d. « Le développement territorial : une voie innovante pour les collectivités locales ? » 16.

Poirot, Jacques, et Hubert Gérardin. 2010. « L'attractivité des territoires: un concept multidimensionnel ». Mondes en développement n° 149(1) : 27-41.

Rochette, Corinne. 2017. « Le marketing territorial: comment développer l'attractivité et l'hospitalité des territoires ? : Chamard C. (sous la direction), Préface de Rousset A., avec la collaboration de Gayet J. et Alaux C., et la participation de Gollain V. et Boisvert Y. (2014), 203 pages, ISBN 978-2-8041-8472-8 ». Gestion et management public 6/1(3) : 77.

- **Livre, dictionnaires et loi :**

Anon. s. d. Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.

Larousse encyclopédique universel. 1998. Larousse. France Loisirs.

Guillot, Xavier. 2006. Habiter la modernité : actes du colloque « Vivre au 3e millénaire dans un immeuble emblématique de la modernité ». Université de Saint-Etienne.

Paul, Robert. 2016. Le Petit Robert de la langue française.

- **Sites web :**

<http://paysgrandbrianconnais.fr> : dernier accès au site : 11/06/2020

<https://anpp.fr/payspetr/definition-pays-petr/> : « **Définition Pays/PETR** ». Dernier accès au site : 10/06/2020

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/plan-neige> : « **Plan Neige** ». Date du dernier accès au site : 23/05/2020

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/zone-de-montagne-sur-auvergne-rhone-alpes/> : « **Zone de montagne sur Auvergne-Rhône-Alpes** ». Date du dernier accès au site : 23/05/2020

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/loi-relative-au-developpement-et-la-protection-de-la-montagne-loi-montagne> : « **Loi relative au développement et la protection de la montagne** ».

Date du dernier accès au site : 23/05/2020

<https://www.gouvernement.fr/argumentaire/la-nouvelle-loi-montagne-moderniser-adapter-repondre> : « **La nouvelle loi Montagne : moderniser, adapter, répondre** ». Date du dernier accès au site : 23/05/2020

<https://www.vie-publique.fr/fiches/19610-la-loi-du-16-decembre-2010-de-reforme-des-collectivites> : « **La réforme des collectivités territoriales de 2010** ». Dernier accès au site : 22/05/2020

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/SOMMET_FR/MEDIA/DOCUMENTS/Developpement_local.pdf : « **Développement local** ». Dernier accès au site : 31/05/2020

<https://www.20minutes.fr/politique/1014683-20121002-millefeuille-administratif-francais-proximite-citoyen-gaspillages#:~:text=Le%20%22millefeuille%20administratif%22%20fran%C3%A7ais%3A%20proximit%C3%A9%20avec,le%20citoyen%20mais%20des%20gaspillages&text=Communes%2C%20groupements%20e%20communes%2C%20d%C3%A9partements%2C%20syndicats%20mixtes...,->

[L'organisation%20administrative&text=Mais%20le%20mot%20de%20%22millefeuille,chacun%20se%20renvoie%20la%20balle](#) : « **Le "mille-feuille administratif" français : proximité avec le citoyen mais des gaspillage** ». Dernier accès au site : 11/06/2020

<https://www.senat.fr/questions/base/2016/qSEQ160722897.html> : « **Mise en place des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux suite à la refonte de la carte intercommunale** ». Dernier accès au site : 06/06/2020

<https://www.amf.asso.fr/documents-poles-metropolitains-petr-la-souplesse-clf-leur-reussite/24700> : « **Pôle Métropolitains et PETR : La souplesse, clef de leur réussite** ». Dernier accès au site : 01/06/2020

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2020/03/16/municipales-la-saisissante-carte-de-l-abstention_6033186_4355770.html : « **Municipales 2020 : la saisissante carte de l'abstention** ». Dernier accès au site : 10/06/2020

https://www.francetvinfo.fr/elections/municipales/municipales-2020-vers-une-forte-abstention-chez-les-jeunes_3853161.html : « **Municipales 2020 : vers une forte abstention chez les jeunes ?** ». Dernier accès au site : 10/06/2020

https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2019-11/20191119_Rapport_Des-territoires-vivants_WWF_France.pdf : Il s'agit d'un rapport établi par WWF : **WWF, 2019. Des territoires vivants. Service Icare & Consult, 48 pages.**

<https://www.definitions-marketing.com/definition/marketing-territorial/> : « **Marketing territorial** ». Dernier accès au site : 24/05/2020

<https://www.definitions-marketing.com/definition/communication-visuelle/> : « **Communication visuelle** ». Dernier accès au site : 10/05/2020

<https://www.code-couleur.com/signification/bleu-roi.html#signification> : « **Bleu roi** ». Dernier accès au site : 28/05/2020

<https://adschb05.org/lemediadesacteurs/> : « **le média des acteurs** ». Dernier accès au site : 28/05/2020

<https://www.hautes-alpes.net/fr/economie/attractivite/filieres/agriculture-agroalimentaire.html> : « **Tourisme** ». Dernier accès au site : 24/05/2020

<https://citations.ouest-france.fr/theme/volonte/> : « **Citation volonté** ». Dernier accès au site :
06/06/2020

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/elus-locaux> : « **Elus locaux** ». Dernier accès au site :
10/06/2020

TABLE DES MATIERES :


Remerciements :	0
Sommaire :	0
Liste des annexes :	0
Liste des abréviations, sigles et acronymes :	0
Introduction :	1
Partie 1 : cadre théorique.....	3
1. Les territoires de montagne et leurs enjeux	3
1.1. La politique des territoires de montagne.....	3
1.1.1. Le plan neige (1962) : les territoires de montagne comme territoires touristiques.....	4
1.1.2. La loi montagne (1985) : les territoires de montagne comme territoire « handicapé ».....	5
1.1.3. La loi montagne II (2016) : les territoires de montagne comme « territoire innovants ».....	6
1.2. L'identité territoriale en zone de montagne	7
1.2.1. Le marketing territorial 7	
1.2.2. L'identité territoriale 8	
1.2.3. La course à l'attractivité territorial.....	9
2. Les pays et les PETR	11
2.1. Histoire politique de leur mise en place.....	11
2.1.1. L'apparition du développement local (1965-1995)	11
2.1.2. Le développement local guidé par les Pays (1995-2014)	12
2.1.3. Les Pays transformés en PETR (2014-à nos jours).....	13
2.2. Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras	14
2.2.1. Le fonctionnement du PETR.....	14
• Le Conseil de Développement	15
• La Conférence des Maires.....	15
• Le Bureau Syndical 15	
• Le Conseil Syndical 16	
2.2.2. Les missions du PETR 16	
• Le projet de territoire 16	
• Les missions du PETR à travers des contrats	17
Partie 2 : démarche et méthodologie	20

1.	La communication pour les futurs élus du territoire	21
1.1.	Cadrage du travail.....	21
1.2.	Conception du document.....	22
2.	La communication envers les citoyens du territoire exemple du questionnaire sur le télétravail	23
2.1.	Création du questionnaire.....	23
2.2.	Publication du questionnaire	25
2.2.1.	Le site internet officiel	25
2.2.2.	La page Facebook	25
2.2.3.	Le Flash Info 05	25
2.3.	Traitement des données.....	26
2.4.	Création d'un visuel de communication.....	26
3.	La communication générale.....	27
3.1.	Le diagnostic	28
3.1.1.	S'approprier la mission	28
3.1.2.	Comprendre les objectifs et le but du site internet.....	28
3.1.3.	Comprendre et apprendre l'outil	28
3.1.4.	Résumer les informations collectées lors du diagnostic.....	29
3.2.	La réalisation.....	30
3.2.1.	L'onglet « le PETR »	31
3.2.2.	L'onglet « Projet de territoire ».....	32
3.2.3.	L'onglet « Energie-Climat ».....	32
3.2.4.	L'onglet « Transition Ecologique et Solidaire »	33
3.3.	Le partage des procédés utilisés.....	34
Partie 3 : partie résultat.S		36
1.	Le PETR et le développement du territoire	37
1.1.	Le PETR comme nouvelle feuille du « mille-feuille » administratif	37
1.1.1.	Le PETR face à une décentralisation.....	37
1.1.2.	Le PETR comme une structure « souple ».....	38
1.2.	Le PETR comme outil pour la dynamisation de territoire.....	39
1.2.1.	Le PETR pour considérer le territoire autrement.....	40
1.2.2.	Le PETR pour considérer le territoire comme « vivant »	41
2.	La construction d'une identité territoriale	42

2.1. Une identité pour le développement du territoire	42
2.1.1. Une identité pour favoriser la naissance de projet	42
2.1.2. Une identité pour favoriser la démocratie.....	44
2.2. Une identité territoriale pour une attractivité	45
2.2.1. Une reconsidération du territoire ?.....	45
2.2.2. Quelle identité aujourd'hui ?	46
• Une identité commune avec 3 EPCI différentes.....	46
• Une identité commune avec le département des Hautes-Alpes.....	47
Conclusion :	48
Bibliographie :	50
• Articles de revue	50
• Livre, dictionnaires et loi :	51
• Sites web :	51
Table des matières :.....	0

Annexes :

ANNEXE I : Fiche de poste

	<p>Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras</p> <p>Pôle Développement et Aménagement du Territoire</p> <p>FICHE DE POSTE</p> <p>Stage : Communication</p>		
1	Intitulé du stage / Agent	Communication / ARNAUD Meije	
2	Renseignements relatifs au Pôle		
	Nom du Pôle	Pôle Développement et Aménagement du Territoire	
	Nom du service	CTES Communication et concertation	
	Lieu de travail	Mont Dauphin & Villard Saint Pancrace	
	Place de l'agent dans l'organisation du travail	Est placé sous la responsabilité hiérarchique de Daphné KHALIFA	
3	Missions principales et activités du poste		
	<p>Peu connu le PETR se doit de mieux travailler sa communication envers le territoire et les éventuels porteurs de projets mais aussi les élus et les financeurs ; tout cela pour mobiliser de manière efficiente les fonds qu'il draine.</p> <p>Sous l'autorité de la directrice du PETR, la stagiaire devra être force de proposition afin de valoriser le travail réalisé par le PETR, de mettre en avant les projets qui ont été financés grâce au travail de ces ingénieurs territoriaux et également être le relais du PETR pour sa communication envers les collectivités, les porteurs de projets et les citoyens pour mieux faire connaître la structure et les programmes qu'elle porte et notamment dans le cadre des programmes axés sur la transition écologique.</p> <p>Mission : Appui au travail du club climat ; Mise en place, gestion et appui sur les événements prévus ; Suivi et mise à jour du site internet notamment de la partie concertation citoyenne ; Création de visuel et d'outil de communication ; Préparation des communiqués presse média et publications Facebook ; Animation des réseaux sociaux ; bilan de fin de programme</p> <p>Production attendus :</p> <p>Mise en place d'un guide présentation du PETR pour les nouveaux élus ; Création d'une lettre d'information trimestrielle ; Présentation rédigée d'actions et de projets ...</p>		
4	Conditions d'exercice, Contexte et spécificités		
	<ul style="list-style-type: none"> • Autonome dans la prise de RDV ; les entretiens avec les acteurs et les Compte-Rendu (synthèse écrite et restitution orale) ainsi que dans les recherches de documentation • Permis B et véhicule indispensable • Ordinateur personnel • Télétravail possible • Deux sites de travail Villard St Pancrace et Mont-Dauphin • Temps de travail : 1 ETP 		
5	Champ de relations		
	L'agent est en relation à l'interne avec : - Tous les agents du PETR	L'agent est en relation à l'externe avec : - Les techniciens des EPCI, du PNRQ, du CODEV et des communes du territoire.	
6	Processus, calendrier, programme		
	Jours et heures : Lundi Dates du stage : 2 mars au 30 juin 2020		
7	Compétences requises		
	Savoir Connaissance des collectivités territoriales Connaissance du territoire et de ses enjeux	Savoir-faire technique Capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction (cahiers des charges, notes de synthèse, bilans d'activité ...); Recherche documentaire Maîtrise des outils de communication	Savoir-être Retour d'information ; Bonne pédagogie, implication, disponibilité et adaptabilité Discrétion et respect de la hiérarchie ; Sens de l'organisation, rigueur Aptitudes au travail en équipe.




ANNEXE II : Fiches CTES

CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE Le fonctionnement

Le PETR s'est engagé le **25 avril 2019** dans un **Contrat de Transition Écologique et Solidaire (CTES)**. Mis en place dans un esprit de travail partagé entre l'Etat et les territoires ruraux, il permet de faire émerger de nouvelles dynamiques venant du territoire sur les questions de transition écologique. Les porteurs de projets ont ainsi un **lien direct** avec les services de l'Etat, et les services de l'Etat bénéficient d'une **vision de l'ensemble des projets du territoire**.



Comment ça marche ?

Pour qui ? 	Quels soutiens ? 	
Entreprises, collectivités, associations et tous les citoyens du territoire du PETR	<ul style="list-style-type: none">❖ Le financement de projets au cas par cas, dossiers préférentiels pour les appels à projets❖ Une aide technique et administrative❖ L'appui du territoire❖ Un réseau	Contact ideeprojet@paysgrandbrianconnais.fr

Les institutions partenaires : ADEME, DREAL, Banque des Territoires, DDT, CEREMA, Région Sud








Le plus : un lien direct avec les partenaires via les comités techniques !



Les cinq orientations

Un partenariat étroit avec le Département des Hautes Alpes, en charge des orientations 4 et 5

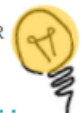
Concertation citoyenne

	1	Autonomie alimentaire 3 projets inscrits,
	2	Gestion des déchets 6 projets inscrits, 1 en émergence
	3	Energie : sobriété, stockage et production d'énergie renouvelable 8 projets inscrits, 10 en émergence
	4	Mobilité 4 projets inscrits
	5	Logement 2 projets inscrits



Une charte d'engagement, un réseau

- CCB, CCPE, CCGQ
- Mairie de Briançon
- Mairie de Risoul
- PNE, PNRQ
- CDA
- SEVE
- Alp'Services
- EXtruflex
- SyME05
- LPO PACA
- Collège des Garcins
- Club Climat
- RDSB
- Next Financial
- Tuta'p
- ARPE-ARB
- Ener'Guil
- ADSCB
- Gens des Hauts
- COSMOS
- Mairie de Villard Saint Pancrace
- Fondation Edith Seltzer
- Unis-verts, Lycée d'Altitude
- Environnement et Solidarité
- Collectif Guillestrois en Transition
- Conseil de développement du PETR
- Chambre d'agriculture 05



... une charte évolutive ! Contactez-nous si vous souhaitez y adhérer

ANNEXE III : Guide Candidat version 1



GUIDE CANDIDAT 2020

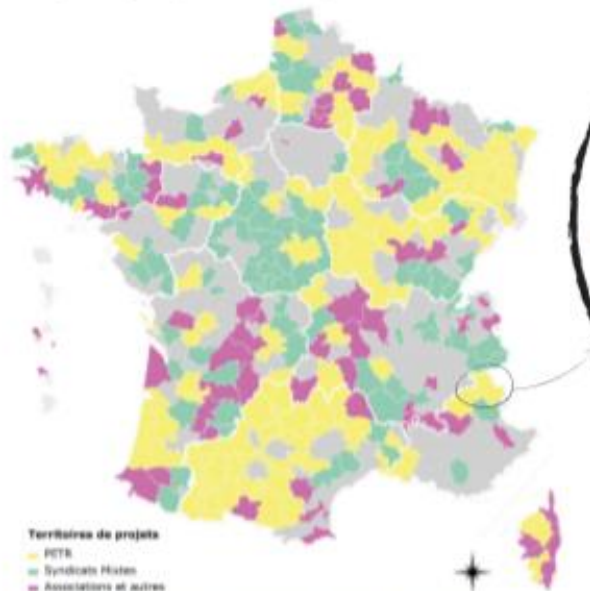
« Un Territoire de projet est un territoire qui regroupe plusieurs communautés autour d'un projet de territoire. Il est ainsi cohérent sur le plan géographique, culturel, économique ou social, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un bassin d'emploi. Il exprime la communauté d'intérêts économique des communes ou des EPCI qui le composent. »
anpp.fr

LES PAYS ET PETR EN FRANCE :

Librement constitué par des collectivités territoriales, le Pays se base sur un projet partagé avec les acteurs locaux du territoire. Pour cela le Pays peut prendre plusieurs formes juridiques : Pôle Territorial, Syndicat mixte, association ou GIP. Ainsi formé, l'organisation peut répondre à cinq objectifs :



Il existe 272 Territoire de projet en France en 2019. 62% du territoire est recouvert. 47% de la population nationale est alors concernée. De manière générale un Territoire de projet compte entre 23 et 380 communes pour 110 000 habitants. D'un point de vue juridique, 48% de ces regroupements sont sous la forme de PETR (Pôle d'Équilibre) et 32% sont des Syndicats mixtes.



Panorama des Pôles Territoriaux et des Pays 2019 anpp.fr



LE PETR DE NOTRE TERRITOIRE :

Son histoire

Créée en 2006, l'association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras est devenue Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras en 2016. Composée de trois EPCI (Communauté de Communes du Briançonnais, Pays des Ecrins et Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras), le conseil syndical a validé le Projet de Territoire en décembre 2016.

Ses missions

La validation de la Charte de territoire de Pays, le Contrat d'Équilibre Territorial (entre le PETR et la Région) et la Charte du Parc Naturel du Queyras (entre le PNRQ et les EPCI) permettent d'orienter des stratégies pour le développement du territoire. De manière générale, le PETR coordonne les actions, projets et travaux menés sur le territoire. Sa présence permet de créer un lien entre les maîtres d'ouvrages et les institutions publiques. Pour cela, les agents du PETR vont jouer le rôle d'impulsion, d'animation et de coordination des initiatives locales. Le but est ainsi de mettre en œuvre un projet global à l'échelle du territoire du PETR.

Le projet de territoire donne les axes d'orientation stratégique pour le territoire dans les années à venir. Voté en décembre 2016, le Projet de Territoire a permis d'élaborer la base de la Charte de territoire du Pays, le Contrat Régional d'Équilibre Territorial entre le PETR à la Région.



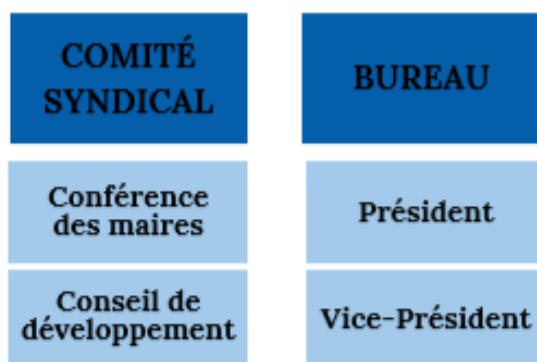
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras
Mairie - 9, rue de l'école 05100 VILLARD ST PANCRACE
www.paysgrandbrianconnaiss.fr
SIRET : 200 052 805 000 12

Sa gouvernance

Afin de répondre aux différentes missions, le PETR dispose d'une instance décisionnelle. Comme toutes collectivités territoriales et locales, cette instance est composée d'un comité syndical, d'un bureau et d'un président. Le comité syndical est accompagné par deux instances de concertation :

- Une conférence des maires qui se réunit au moins une fois par an pour informer et associer tous les maires aux orientations stratégiques que Territoire.
- Un conseil de développement qui se réunit au moins une fois par an pour informer et associer toutes les forces vives du Territoire (entreprises, élus, habitants, associations...).

INSTANCE DECISIONNELLE



Le comité syndical est l'administration du PETR car il constitue l'organe délibérant. Se réunissant une fois par trimestre, le Comité syndical dispose de compétence générale quant à la gestion des activités du PETR. Toutes décisions portant sur le budget, les comptes administratifs, les conventions de partenariat, le fonctionnement et la dissolution du PETR relèvent de cet organe.

Le conseil de développement territorial réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire. Il se réunit pour la détermination des orientations du PETR et dans le cadre de projet de territoire. Le rapport annuel d'activité est établi par le conseil de développement.

La conférence des Maires réunit, une fois par an, les Maires du PETR. Il est consulté pour l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire.

Le bureau est composé d'un Président et de vice-présidents où chacun d'eux représentent un EPCI. Le Président est l'organe exécutif du PETR. Il exécute alors les délibérations du Comité syndical et va ordonner les dépenses du PETR.

COMMENT SIEGER AU PETR ?

Depuis la loi du 17 Mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, la désignation des conseillers communautaires a évolué avec un mode électif différent selon le seuil démographique :

- Dans les communes de moins de 1.000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés pour 6 ans dans l'ordre du tableau. Seront connus les conseillers communautaires une fois l'élection faite du maire et des adjoints au plus tard le 30 Mars 2020.
- Dans les communes de 1.000 habitants et plus, les conseillers communautaires sont élus pour 6 ans dans le cadre de l'élection municipale. Seront connus les conseillers communautaires au plus tard le 30 Mars 2020.

L'installation de l'organe délibérant suit le renouvellement général des conseils municipaux au plus tard, le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des maires, c'est-à-dire au plus tard le 10 Avril 2020 (article L5211-8 du CGCT).

La première réunion du Comité syndical devra se tenir au plus tard le vendredi de la 4ème semaine suivant l'élection de l'ensemble des Présidents des EPCI membres, soit le 8 Avril 2020.



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras
Mairie - 9, rue de l'école 05100 VILLARD ST PANCRACE
www.paysgrandbrianconnais.fr
SIRET : 200 052 805 000 12

ANNEXE IV : Guide Candidat version finale

LA GRAVE · VILLAR D'ARÈNE · MONÉTIER LES BAINS · LA
SALLE LES ALPES · ST CHAFFREY · BRIANÇON · NÉUACHE
· VAL DES PRÈS · MONTGENÈURE · PUY ST ANDRÉ ·
PUY ST PIERRE · VILLARD ST PANCRACE · CERVIÈRE ·
VALLOUISE-PELVOUX · LES VIGNEAUX · PUY ST VINCENT
· L'ARGENTIÈRE LA BESSÉE · FREISSINIÈRES · ST MARTIN
DE QUEYRIÈRES · LA ROCHE DE RAME · CHAMPCELLA ·
ABRIÈS · AIGUILLES · RISTOLAS · MOLINES EN QUEYRAS ·
ST VÉРАН · CHATEAU VILLE-VIELLE · ARVIÈUX · CEILLAC ·
VARS · RISOUL · SAINT CLÉMEAT SUR DURANCE · RÉOTIER
· GUILLESTRE · MONT DAUPHIN · EYGLIERS · ST CRÉPIN ·

GUIDE DE L'ELU(E)



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

LE PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

QU'EST CE QUE LE PETR ?

Créé en 2006, le Pays du Grand Briançonnais est devenu Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (**PETR**) du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras en **2016**.

Etablissement public régi selon les règles d'un syndicat mixte fermé, le PETR coordonne les **actions, projets et travaux menés sur le territoire**, en apportant des **financements liés aux programmes** qu'il met en place.

Les agents du PETR jouent le rôle d'**impulsion, d'animation et de coordination des initiatives locales**, et travaillent à la recherche et à la mobilisation de fonds dédiés aux projets du territoire. .



LES OBJECTIFS DU PETR

Développer les atouts du territoire avec un projet partagé

Mutualiser les dispositifs et outils à une échelle cohérente



Porter les diverses **contractualisations** étatiques, régionales et européennes

Disposer d'une **ingénierie** de projet (financière et d'animation)

Drainer des fonds pour soutenir les projets du territoire

LE PROJET DE TERRITOIRE

Le Projet de Territoire permet de **définir les orientations stratégiques** et les **conditions de développement économique, écologique, culturel et social du territoire** pour les années à venir. Une réflexion sur les **enjeux spécifiques au territoire de montagne** est apportée pour assurer une cohérence entre les différentes politiques des communes du PETR.

Les orientations stratégiques 2016-2020

Préserver et utiliser nos ressources naturelles dans un objectif de développement durable

Offrir une qualité de vie en permettant de s'épanouir et de se soigner

Aménager et développer le territoire pour l'innovation numérique & la croissance économique

POURQUOI ÊTRE MEMBRE DU PETR ?

Agir et s'investir pour le Territoire

Définir les orientations stratégiques du territoire

Disposer d'une ingénierie de projet qualifiée

Être en contact avec les référents régionaux et nationaux

Mettre en place des programmes et actions pour les collectivités



En moyenne, le PETR c'est annuellement :

6 conseils syndicaux
6 réunions du bureau
1 Conférence des Maires

COMMENT SIÉGER AU PETR ?

Election des représentants de chaque EPCI



5 titulaires
& 5 suppléants

Guillestrois-Queyras
Communauté de communes

4 titulaires
& 4 suppléants



2 titulaires
& 2 suppléants

Les suppléants ne sont pas attachés à un titulaire

Instances du PETR

Le conseil syndical est l'organe de **gouvernance**, il est constitué des élus communautaires désignés et installés.

11 Titulaires & 11 suppléants

Le président est élu parmi les membres du conseil syndical.

Le **bureau** est élu par vote des conseillers lors de la première assemblée. Il est composé de :

7 membres

- 1 président
- 3 vice-présidents (1 par EPCI)
- 3 membres (1 par EPCI)

Statutairement le président ainsi que les 3 vice-présidents perçoivent des indemnités.



LES MISSIONS DU PETR



Pour chaque mission, un **élu référent** est nommé parmi les membres du conseil syndical.

Son rôle est de **suivre la mission** dont il a la responsabilité, en lien avec le président et la directrice.

Par délégation du président, il **préside et participe** aux comités de pilotage, de suivi ou de programmation de la mission ainsi qu'aux commissions mises en place.

Il en est le **rapporteur** auprès du conseil syndical et du bureau.

Pour plus d'information

Notre site internet : <http://www.paysgrandbrianconnais.fr>

Notre page Facebook : <https://www.facebook.com/PETRpgb>



Réalisé et imprimé par les services du PETR / 06 2020

ANNEXE V : Questionnaire sur le télétravail

Questionnaire sur le télétravail

Titre : Retour d'expérience sur le télétravail

Dans le contexte actuel de confinement, beaucoup de citoyens doivent travailler depuis leur domicile. Afin de disposer de données chiffrées sur le télétravail et sa qualité sur le territoire du PETR, nous avons réalisé un questionnaire.

Ce questionnaire concerne les citoyens du territoire du PETR. C'est-à-dire les personnes logeant sur :

- > La communauté de commune du Briançonnais
- > Le Pays des Ecrins
- > La communauté de commune du Guillevin-Queyras

Aviez-vous déjà fait du télétravail précédemment? (1-choix)

- > Oui
- > Non

Quels sont les outils numériques que vous utilisez pour travailler à votre domicile? (x-choix)

- > Système de stockage de document en ligne (cloud, drive, serveur, réseau...)
- > Système de communication instantanée (slack, whatsapp, messenger...)
- > Système de communication mail (gmail, orange...)
- > Téléphone portable professionnelle
- > Transfert d'une ligne fixe à votre téléphone portable
- > Système d'agenda en ligne et partagé (calendar, outlook, framagenda...)
- > Autre

Rencontrez-vous des difficultés pour travailler à votre domicile? (1-choix)

- > Oui
- > Non

Si oui, quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez? (x-choix)

- > Je dois m'occuper de mes enfants
- > J'ai des problèmes de connexions au réseau internet
- > Je n'ai pas tout le matériel nécessaire pour travailler (ordinateur, imprimante, etc.)
- > Je ne sais pas où je ne peux pas utiliser les outils de télétravail (Skype, Visio, etc.)
- > Je n'arrive pas à me concentrer lorsque je suis chez moi
- > Je ne peux pas communiquer directement avec mes collègues de travail (communication par mail qui peut être plus longue par exemple)
- > Je ne peux pas communiquer directement avec mes clients/publics/acteurs
- > Mon travail s'effectue en majorité sur le terrain, il est donc compliqué de poursuivre mes missions
- > Autre

..... Saut de page

Votre charge de travail a-t-elle évolué? (1-choix)

1: correspond à «pas du tout» et 4 à «énormément»

- > 1
- > 2
- > 3
- > 4

De manière générale, quels sont les avantages d'exercer votre activité à votre domicile? (x-choix)

- > Je fais des économies de trajet domicile-travail
- > Je suis davantage concentré(e) lorsque je travaille chez moi (meilleure concentration, meilleur climat de travail...)
- > Je suis moins «dérangé(e)» par les discussions de mes collègues (dû à un open space par exemple)
- > Je gère mieux mon temps lorsque je travaille à mon domicile
- > J'organise mieux mon temps de travail et suis plus efficace
- > Je peux aménager mon espace de travail librement
- > Je ne vois pas d'avantage à travailler à mon domicile

De manière générale, quels sont les inconvénients d'exercer votre activité à votre domicile? (x-choix)

- > Je me sens isolé(e) de mes collègues
- > Je n'arrive pas à communiquer efficacement avec mes collaborateurs/acteurs/clients
- > Je n'arrive pas à faire une rupture entre le travail et la vie personnelle
- > Je n'arrive pas à produire la même qualité/qualité de travail lorsque je suis à mon domicile (déconcentration, démotivation...)
- > Mon travail s'effectue en majorité sur le terrain
- > Je n'ai pas d'espace de travail séparé du reste de l'habitat et ne peux donc pas travailler dans un environnement calme
- > Je ne vois pas d'inconvénient à travailler à mon domicile

Sur une échelle de 1 à 4, considérez-vous le télétravail comme avantageux ou inconvénient? (1-choix) Où 1 correspond à «pas du tout avantageux» et 4 à «très avantageux»

- > 1
- > 2
- > 3
- > 4

Sur quel territoire habitez-vous? (1-choix)

- > Pays des Ecrins
- > Briançonnais
- > Guillevin-Queyras
- > Queyras

Dans quel secteur d'activité travaillez-vous? (1-choix)

- > Fonction publique d'état ou territoriale
- > Milieu associatif/coopérative

- > Milieu agricole
- > Milieu de l'art, de la culture et de l'artisanat
- > Domaine de la grande distribution
- > Milieu du bâtiment et de la construction
- > Milieu commercial
- > Milieu de l'hôtellerie et de la restauration
- > Domaine privé du tourisme et du transport
- > Milieu hospitalier, sanitaire et social
- > Autre (préciser)

Travaillez-vous dans le domaine? (1-choix)

- > Privé
- > Public

Vous êtes? (1-choix)

- > En CDD
- > En CDI
- > En intérim
- > En stage
- > En période d'essai

Merci de votre participation. Les résultats seront communiqués sur le site internet du PETR juin 2020.

Plusieurs réponses

ANNEXE VI-A : Tableaux de traitement des données du questionnaire : Les difficultés

Etes-vous bien installé.e à votre domicile pour travailler ?		
Étiquettes de lignes	NB	%
Non	21	43%
Oui	28	57%
Total général	49	100%

Etes-vous des difficultés pour travailler à votre domicile ?		
Étiquettes de lignes	NB	%
Non	23	47%
Oui	26	53%
Total général	49	100%

Sont les principales difficultés rencontrées ?		
Étiquettes de lignes	NB	%
J'ai des problèmes de connexion	1	
J'ai des problèmes de connexion	1	
J'ai des problèmes de connexion	1	
J'ai des problèmes de connexion	1	
J'ai des problèmes de connexion	1	
J'ai des problèmes de connexion	1	
J'ai des problèmes de connexion	1	
J'ai des problèmes de connexion	1	
J'ai des problèmes de connexion	1	
J'ai des problèmes de connexion	1	
J'ai des problèmes de connexion	1	
Je dois m'occuper de mes enfants	7	
Je dois m'occuper de mes enfants	1	
Je dois m'occuper de mes enfants	1	
Je dois m'occuper de mes enfants	1	
Je dois m'occuper de mes enfants	1	
Je n'ai pas tout le matériel nécessaire	3	
Je n'ai pas tout le matériel nécessaire	1	
Je n'ai pas tout le matériel nécessaire	1	
Je n'ai pas tout le matériel nécessaire	1	
Je n'arrive pas à me concentrer	1	
Je n'arrive pas à me concentrer	1	
Je n'arrive pas à me concentrer	1	
Je n'arrive pas à me concentrer	2	
Je ne peux pas communiquer	1	
Mon travail s'effectue en majorité sur le terrain, il est donc compliqué de poursuivre mes missions.	1	
(vide)		
Total général	35	

Difficultés pour travailler ?	Etes-vous bien installé.e ?			
	Étiquettes de lignes	Non	Oui	Total général %
	Non	7	16	23 47%
	Oui	14	12	26 53%
	Total général	21	28	49 100%
	%	43%	57%	100%

Résumé des réponses		
Libellé	NB	%
Je dois m'occuper de mes enfants	12	13%
J'ai des problèmes de connexions au réseau internet	11	12%
Je n'ai pas tout le matériel nécessaire pour travailler (ordinateur, imprimante, etc.)	14	15%
Je ne sais pas où je ne peux pas utiliser les outils de télétravail (Skype, Visio, etc.)	0	0%
Je n'arrive pas à me concentrer lorsque je suis chez moi	16	18%
Je ne peux pas communiquer avec mes collègues de travail (communication par mail qui peut être plus longue par exemple)	11	12%
Je ne peux pas ou j'ai des difficultés pour communiquer avec ma hiérarchie	5	5%
Je ne peux pas communiquer directement avec mes clients/publics/acteurs	7	8%
Mon travail s'effectue en majorité sur le terrain, il est donc compliqué de poursuivre mes missions.	12	13%
Autre	3	3%
TOTAL	91	100%
Difficultés cumulées	NB	%
1	13	37%
2	8	23%
Plus de 3	14	40%

ANNEXE VI-B : Tableaux de traitement des données du questionnaire : Les outils utilisés

Quels sont les outils numériques que vous utilisez pour travailler à votre domicile ?

Étiquettes de lignes	NB
Système de communication instantanée (slack, framapad, messenger...), Système d'agent	1
Système de communication instantanée (slack, framapad, messenger...), Système de com	1
Système de communication instantanée (slack, framapad, messenger...), Système de com	1
Système de communication instantanée (slack, framapad, messenger...), Système de com	1
Système de communication instantanée (slack, framapad, messenger...), Système de com	1
Système de communication mail (gmail, orange...)	1
Système de communication mail (gmail, orange...), Téléphone portable professionnel	1
Système de communication mail (gmail, orange...), Transfert d'une ligne fixe à votre téléph	1
Système de stockage de document en ligne (cloud, drive, serveur, réseau...)	3
Système de stockage de document en ligne (cloud, drive, serveur, réseau...), Système d'ag	1
Système de stockage de document en ligne (cloud, drive, serveur, réseau...), Système de c	1
Système de stockage de document en ligne (cloud, drive, serveur, réseau...), Système de c	1
Système de stockage de document en ligne (cloud, drive, serveur, réseau...), Système de c	7
Système de stockage de document en ligne (cloud, drive, serveur, réseau...), Système de c	2
Système de stockage de document en ligne (cloud, drive, serveur, réseau...), Système de c	1
Système de stockage de document en ligne (cloud, drive, serveur, réseau...), Système de c	5
Système de stockage de document en ligne (cloud, drive, serveur, réseau...), Système de c	2
Système de stockage de document en ligne (cloud, drive, serveur, réseau...), Système de c	1
Système de stockage de document en ligne (cloud, drive, serveur, réseau...), Système de c	1
Système de stockage de document en ligne (cloud, drive, serveur, réseau...), Système de c	2
Système de stockage de document en ligne (cloud, drive, serveur, réseau...), Système de c	2
Système de stockage de document en ligne (cloud, drive, serveur, réseau...), Système de c	3
Système de stockage de document en ligne (cloud, drive, serveur, réseau...), Système de c	2
Système de stockage de document en ligne (cloud, drive, serveur, réseau...), Système de c	1
Système de stockage de document en ligne (cloud, drive, serveur, réseau...), Système de c	1
Système de stockage de document en ligne (cloud, drive, serveur, réseau...), Système de c	1
Système de stockage de document en ligne (cloud, drive, serveur, réseau...), Système de c	1
Système de stockage de document en ligne (cloud, drive, serveur, réseau...), Téléphone p	1
Système de stockage de document en ligne (cloud, drive, serveur, réseau...), Téléphone p	1
Système de stockage de document en ligne (cloud, drive, serveur, réseau...), Transfert d'u	1
Total général	49

Réponses possibles	NB	%
Système de stockage de document en ligne (cloud, drive, serveur, réseau...)	41	24%
Système de communication instantanée (slack, framapad, messenger...)	26	15%
Système de communication mail (gmail, orange...)	41	24%
Téléphone portable professionnel	19	11%
Transfert d'une ligne fixe à votre téléphone portable	8	5%
Système d'agenda en ligne et partagé (calendar, outlook, framagenda...)	32	18%
Autre	7	4%
TOTAL	174	100%
Utilisation en cumulé	NB	%
1	4	8%
2	7	14%
plus de 3	38	78%
TOTAL	49	100%

ANNEXE VI-C : Tableaux de traitement des données du questionnaire : Les avantages/inconvénients

Je fais des économies de trajet domicile-travail, Je gère mieux mon temps lorsque je travaille à mon domicile, J'	2	
Je fais des économies de trajet domicile-travail, Je gère mieux mon temps lorsque je travaille à mon domicile, Je	1	
Je fais des économies de trajet domicile-travail, Je peux aménager mon espace de travail librement	8	
Je fais des économies de trajet domicile-travail, Je suis davantage concentré.e lorsque je travaille chez moi (m	2	
Je fais des économies de trajet domicile-travail, Je suis davantage concentré.e lorsque je travaille chez moi (m	2	
Je fais des économies de trajet domicile-travail, Je suis davantage concentré.e lorsque je travaille chez moi (m	2	
Je gère mieux mon temps lorsque je travaille à mon domicile, J'organise mieux mon temps de travail et suis plus	1	
Je gère mieux mon temps lorsque je travaille à mon domicile, J'organise mieux mon temps de travail et suis plus	1	
Je ne vois pas d'avantage à travailler à mon domicile	2	
Je peux aménager mon espace de travail librement	4	
Je suis davantage concentré.e lorsque je travaille chez moi (meilleure concentration, meilleur climat de travail...	2	
Je suis davantage concentré.e lorsque je travaille chez moi (meilleure concentration, meilleur climat de travail...	1	
Je suis davantage concentré.e lorsque je travaille chez moi (meilleure concentration, meilleur climat de travail...	1	
Total général	49	

Réponses possibles	NB	%
Je fais des économies de trajet domicile-travail	36	35%
Je suis davantage concentré.e lorsque je travaille chez moi (meilleure concentration, meille	10	10%
Je gère mieux mon temps lorsque je travaille à mon domicile	14	14%
J'organise mieux mon temps de travail et suis plus efficace	18	17%
Je peux aménager mon espace de travail librement	23	22%
Je ne vois pas d'avantage à travailler à mon domicile	2	2%
TOTAL	103	100%
Avantages en cumulés	NB	%
1	17	35%
2	17	35%
Plus de 3	16	33%

Sur une échelle de 1 à 4, considérez-vous le télétravail comme avantageux ? 1 = « pas du tout avantageux » 4 = « très avantageux »		
Étiquettes de lignes	NB	%
1	1	1%
2	32	23%
3	60	44%
4	44	32%
Total général	137	100%

Votre charge de travail a-t-elle évoluée ? 1 = « pas du tout » et 4 = « énormément »		
Étiquettes de lignes	NB	%
1	17	35%
2	19	39%
3	10	20%
4	3	6%
Total général	49	100%

Je me sens isolé.e de mes collègues, Je n'arrive pas à faire une rupture entre le travail et la vie personnelle	5	
Je me sens isolé.e de mes collègues, Je n'arrive pas à faire une rupture entre le travail et la vie personnelle, Je n'arrive	1	
Je me sens isolé.e de mes collègues, Je n'arrive pas à faire une rupture entre le travail et la vie personnelle, Mon travail	1	
Je me sens isolé.e de mes collègues, Je n'arrive pas à produire la même qualité/quantité de travail lorsque je suis à mon	1	
Je me sens isolé.e de mes collègues, Je n'arrive pas à produire la même qualité/quantité de travail lorsque je suis à mon	2	
Je me sens isolé.e de mes collègues, Je ne vois pas d'inconvénient à travailler à mon domicile	3	
Je me sens isolé.e de mes collègues, Mon travail s'effectue en majorité sur le terrain	1	
Je me sens isolé.e de mes collègues, Mon travail s'effectue en majorité sur le terrain, Je ne vois pas d'inconvénient à t	1	
Je n'ai pas d'espace de travail séparé du reste de l'habitat et ne peux donc pas travailler dans un environnement calin	1	
Je n'arrive pas à communiquer efficacement avec mes collaborateurs/acteurs/clients, Je n'arrive pas à faire une rupt	1	
Je n'arrive pas à communiquer efficacement avec mes collaborateurs/acteurs/clients, Je n'arrive pas à faire une rupt	1	
Je n'arrive pas à communiquer efficacement avec mes collaborateurs/acteurs/clients, Je n'arrive pas à faire une rupt	1	
Je n'arrive pas à faire une rupture entre le travail et la vie personnelle	2	
Je n'arrive pas à faire une rupture entre le travail et la vie personnelle, Mon travail s'effectue en majorité sur le terrain	1	
Je n'arrive pas à produire la même qualité/quantité de travail lorsque je suis à mon domicile (déconcentration, démotiva	2	
Je n'arrive pas à produire la même qualité/quantité de travail lorsque je suis à mon domicile (déconcentration, démotiv	1	
Je n'arrive pas à produire la même qualité/quantité de travail lorsque je suis à mon domicile (déconcentration, démotiv	1	
Je ne vois pas d'inconvénient à travailler à mon domicile	10	
Mon travail s'effectue en majorité sur le terrain	1	
(vide)		
Total général	48	

Réponses possibles	NB	%
Je me sens isolé.e de mes collègues	26	24%
Je n'arrive pas à communiquer efficacement avec mes collaborateurs/acteurs/clients	11	10%
Je n'arrive pas à faire une rupture entre le travail et la vie personnelle	16	15%
Je n'arrive pas à produire la même qualité/quantité de travail lorsque je suis à mon domicile (dé	16	15%
Mon travail s'effectue en majorité sur le terrain	9	8%
Je n'ai pas d'espace de travail séparé du reste de l'habitat et ne peux donc pas travailler dans un	15	14%
Je ne vois pas d'inconvénient à travailler à mon domicile	14	13%
TOTAL	107	100%
Inconvénients cumulés	NB	%
1	11	29%
2	13	34%
Plus de 3	14	37%
TOTAL	38	100%

Après le confinement, voudriez-vous poursuivre le télétravail ?

Étiquettes de lignes	NB	%
Je ne sais pas	9	19%
Non	13	27%
Oui	26	54%
Total général	48	100%

ANNEXE VI-D : Tableaux de traitement des données du questionnaire : Les statistiques

Sur quel territoire habitez-vous ?		
Étiquettes de li	NB	%
Autre	28	58%
Briançonnais	8	17%
Guillestrois	5	10%
Pays des Ecrins	3	6%
Queyras	4	8%
Total général	48	100%

Domaine de travail		
Étiquettes de li	NB	%
Privé	16	33%
Public	33	67%
Total général	49	100%

Autres territoires		
Étiquettes de lignes	NB	%
Bouches du rhone	5	19%
Champsaur	2	8%
Gap - Gapençais	6	23%
Haute-Savoie	1	4%
Ile de France	1	4%
Maroc	1	4%
Oisans	1	4%
Oraison	1	4%
Savoie	2	8%
Embrunais	1	4%
Ubaye	3	12%
Vaucluse	1	4%
Voironnais	1	4%
Total	26	100%

Sur quel territoire habitez-vous ?				
Avez-vous des difficultés pour travailler à votre domicile ?				
		Non	Oui	Total général
Autre		12	16	28
Briançonnais		4	4	8
Guillestrois		2	3	5
Pays des Ecrins		2	1	3
Queyras		2	2	4
Total général		22	26	48

Sur quel territoire habitez-vous ?				
Avez-vous des difficultés pour travailler à votre domicile ?				
		Non	Oui	Total général
Autre		25%	33%	58%
Briançonnais		8%	8%	17%
Guillestrois		4%	6%	10%
Pays des Ecrins		4%	2%	6%
Queyras		4%	4%	8%
Total général		46%	54%	100%

temps normal pratiquez vous le télétravail ?		
Étiquettes de li	NB	%
Non, jamais	29	62%
Oui, ponctuellement	12	26%
Oui, régulièrement	6	13%
Total général	47	100%

Ceux qui ont déjà fait du télétravail et qui souhaitent poursuivre après le télétravail						
Après le confinement souhaitez-vous poursuivre le télétravail ?						
		Je ne sais	Non	Oui	(vide)	Total général
Avez-vous déjà fait du télétravail ?	Non, jamais	4	10	14		28
	Oui, ponctuelle	3	2	7		12
	Oui, régulièr	1	1	4		6
	(vide)	1		1		2
	Total général	9	13	26		48

Ceux qui ont déjà fait du télétravail et qui souhaitent poursuivre après le télétravail						
Après le confinement souhaitez-vous poursuivre le télétravail ?						
		Je ne sais	Non	Oui	(vide)	Total général
Avez-vous déjà fait du télétravail ?	Non, jamais	8%	21%	29%	0%	58%
	Oui, ponctuelle	6%	4%	15%	0%	25%
	Oui, régulièr	2%	2%	8%	0%	13%
	(vide)	2%	0%	2%	0%	4%
	Total général	19%	27%	54%	0%	100%

ANNEXE VII : Visuels des réponses du questionnaire



COMMENT VIVEZ-VOUS LE TÉLÉTRAVAIL EN PÉRIODE DE CONFINEMENT ?

Résultats du questionnaire élaboré et mis en ligne sur le site du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras



49

RÉPONSES

58% des répondants habitent sur un autre territoire que celui du PETR. 17% sont du Briançonnais, 17% sont du Pays des Ecrins et 16% du Guillemois-Queyras.

78%

UTILISENT PLUS DE 3 OUTILS NUMÉRIQUES DIFFÉRENTS

Les systèmes de stockages en ligne et de communication par mail sont à 48% les principaux outils utilisés, 15% des répondants utilisent un système de communication instantanée et 18% utilisent un système d'agenda partagé en ligne.

53%

ONT RENCONTRÉ DES DIFFICULTÉS À TÉLÉTRAVAILLER

La principale difficulté rencontrée est celle de la concentration 18%, 15% n'ont pas tout le matériel à leur disposition, 13% doivent s'occuper de leur enfants, 13% ont un travail qui s'effectue en majorité sur le terrain et 12% ont des problèmes de réseau internet.

15%

N'ARRIVENT PAS À PRODUIRE LA MÊME QUALITÉ/QUANTITÉ DE TRAVAIL À LEUR DOMICILE

98%

ESTIMENT LE TÉLÉTRAVAIL AVANTAGEUX

35% estiment faire des économies de trajet en télétravaillant, 22% considèrent qu'aménager leur espace de travail librement est un avantage et 17% arrivent à mieux organiser leur temps de travail et ont augmenté leur efficacité, 14% gèrent mieux leur temps de travail à leur domicile et 10% se concentrent davantage.

54%

SOUHAITENT POURSUIVRE LE TÉLÉTRAVAIL APRÈS LE CONFINEMENT

24%

SE SENTENT ISOLÉS DE LEURS COLLÈGUES

14%

N'ONT PAS D'ESPACE DE TRAVAIL DÉDIÉ DANS LEUR HABITAT

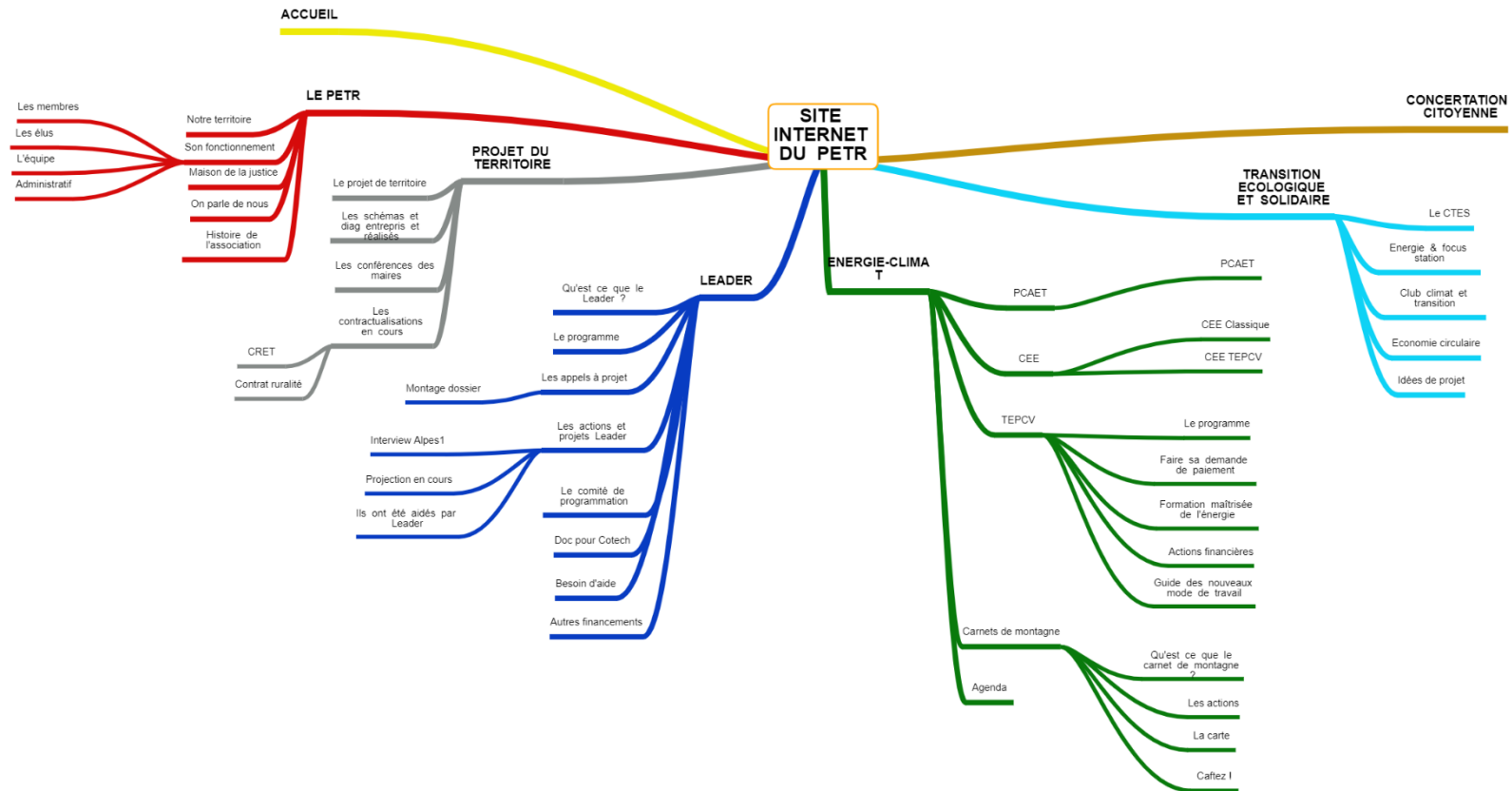
15%

N'ARRIVENT PAS À FAIRE DE RUPTURE ENTRE LEUR TRAVAIL ET LEUR VIE PERSONNELLE

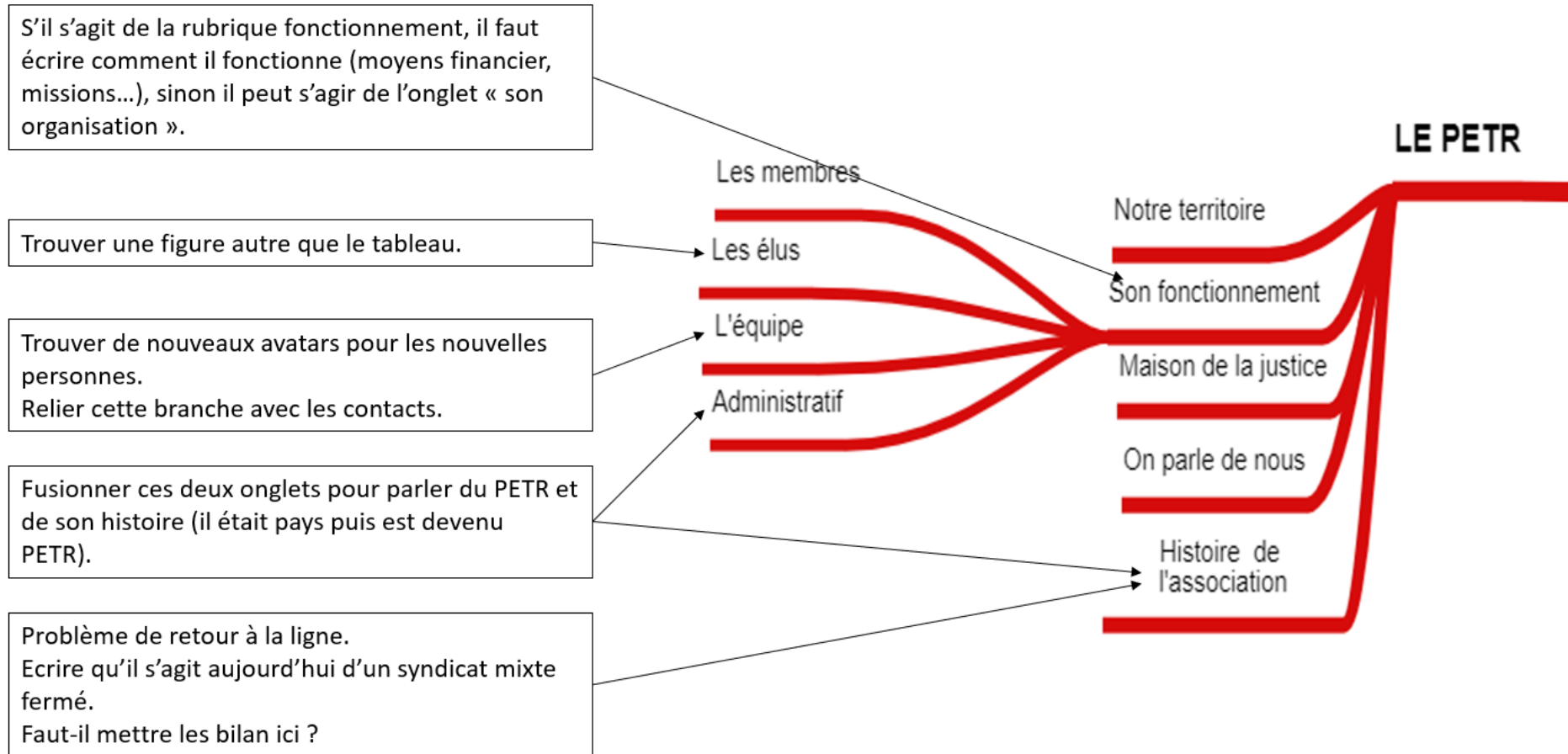


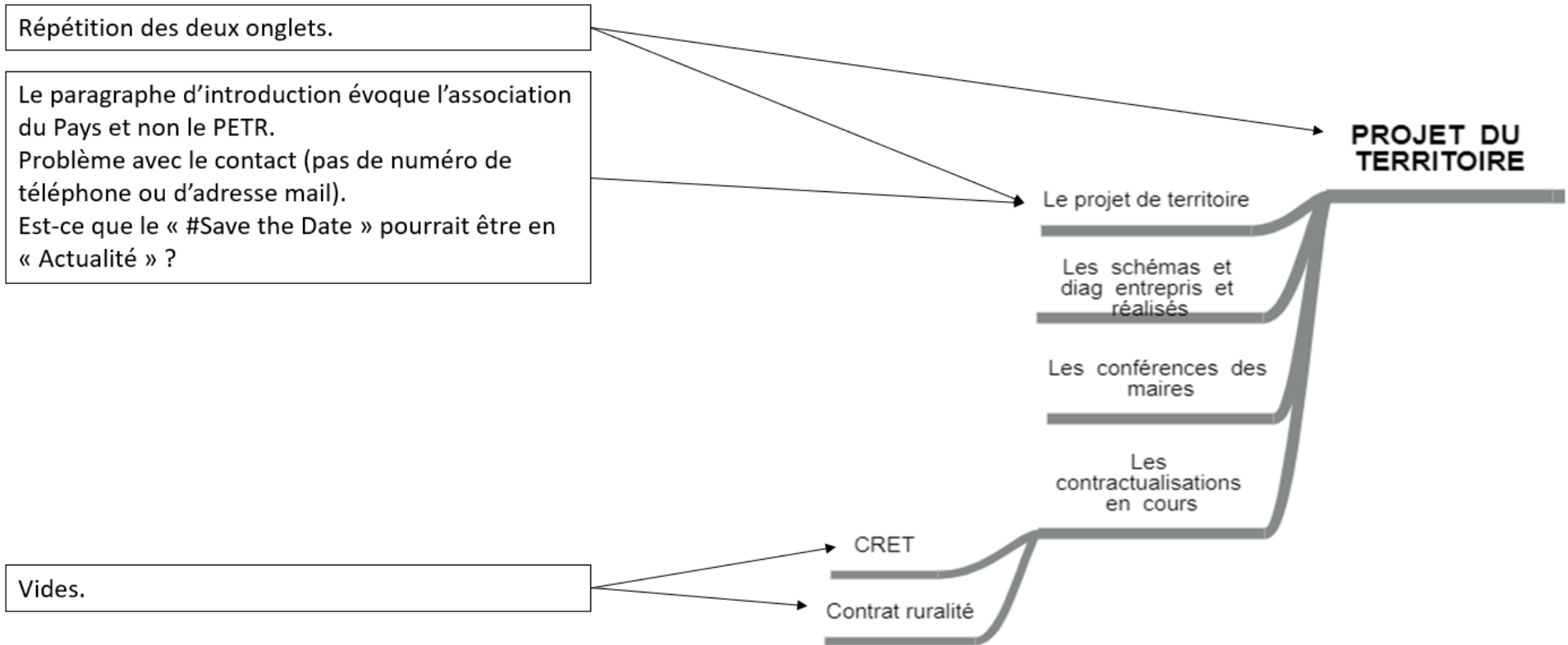
Pôle d'Exploitation Forestière et Rural de Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras
Maison de la Culture et du Patrimoine de Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras
19000 - 04 92 00 00 00

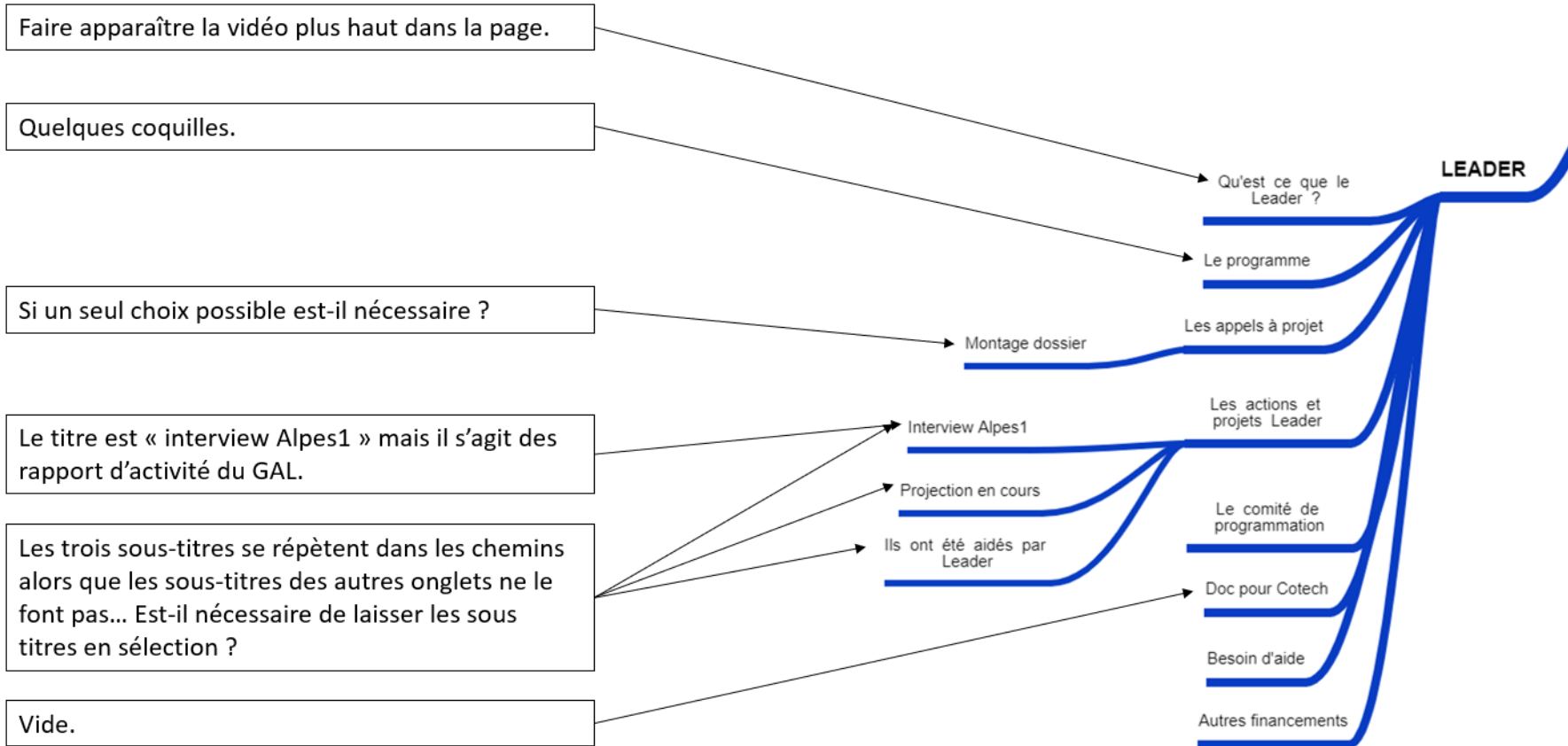
ANNEXE VIII : Mindmap du site internet (avant)

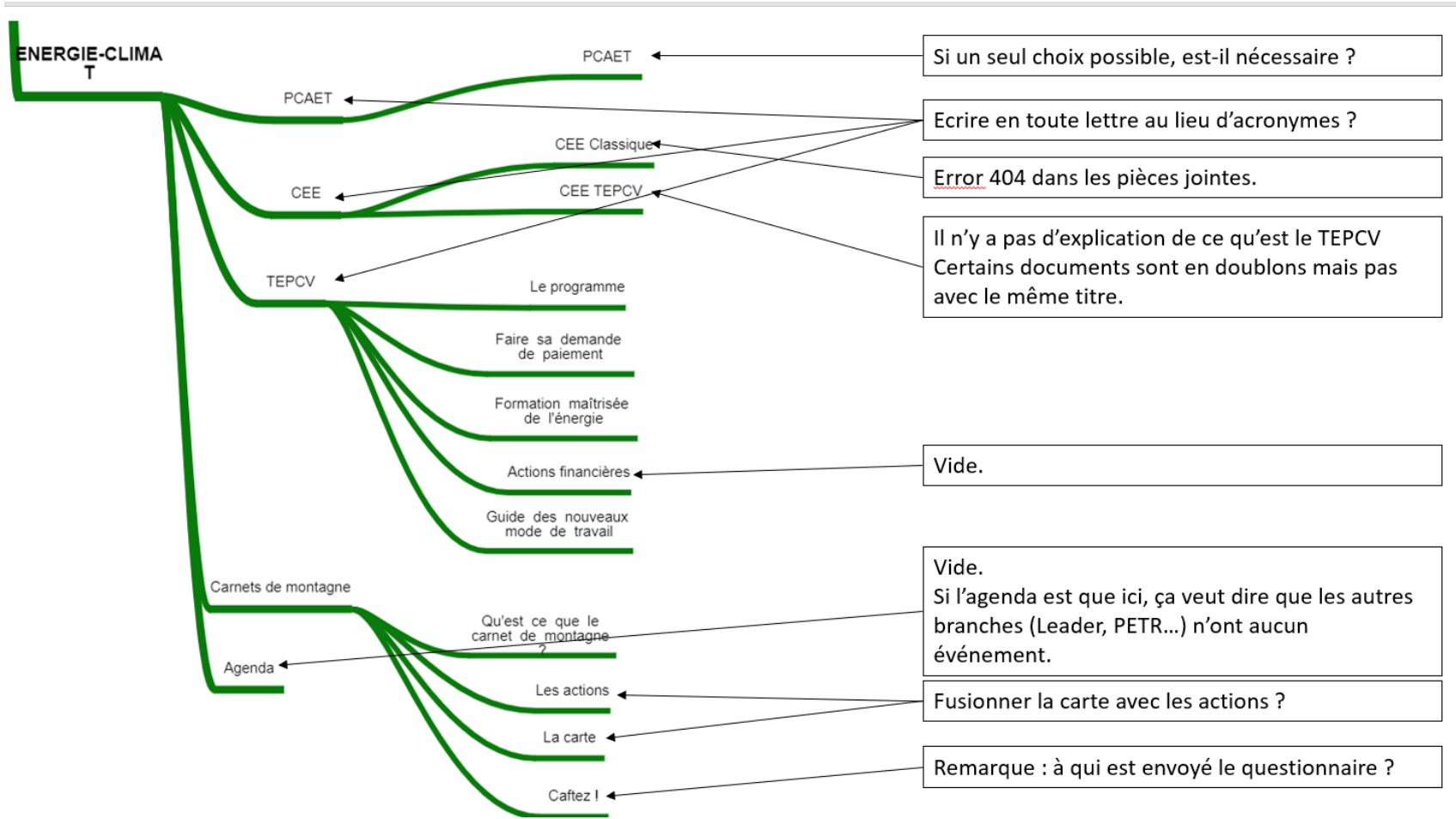


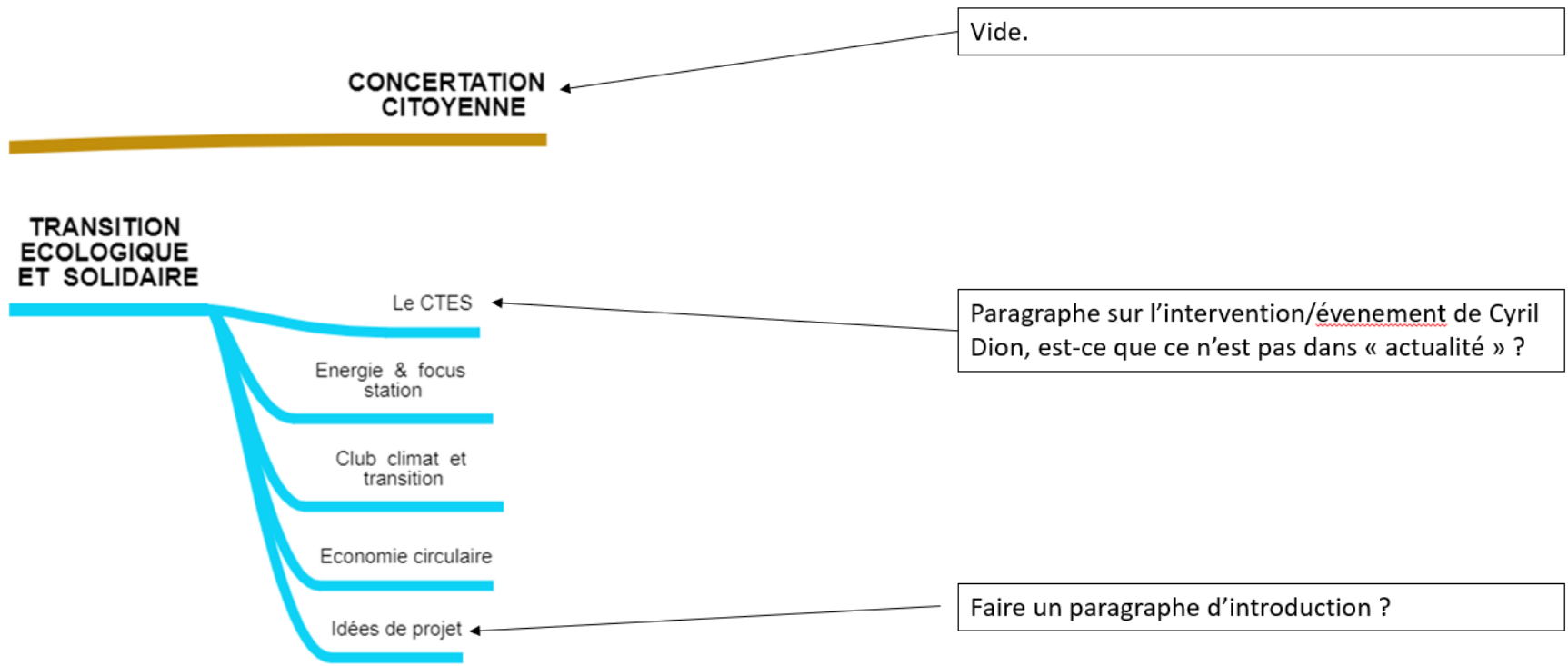
ANNEXE IX : Commentaires de la Mindmap (PowerPoint)



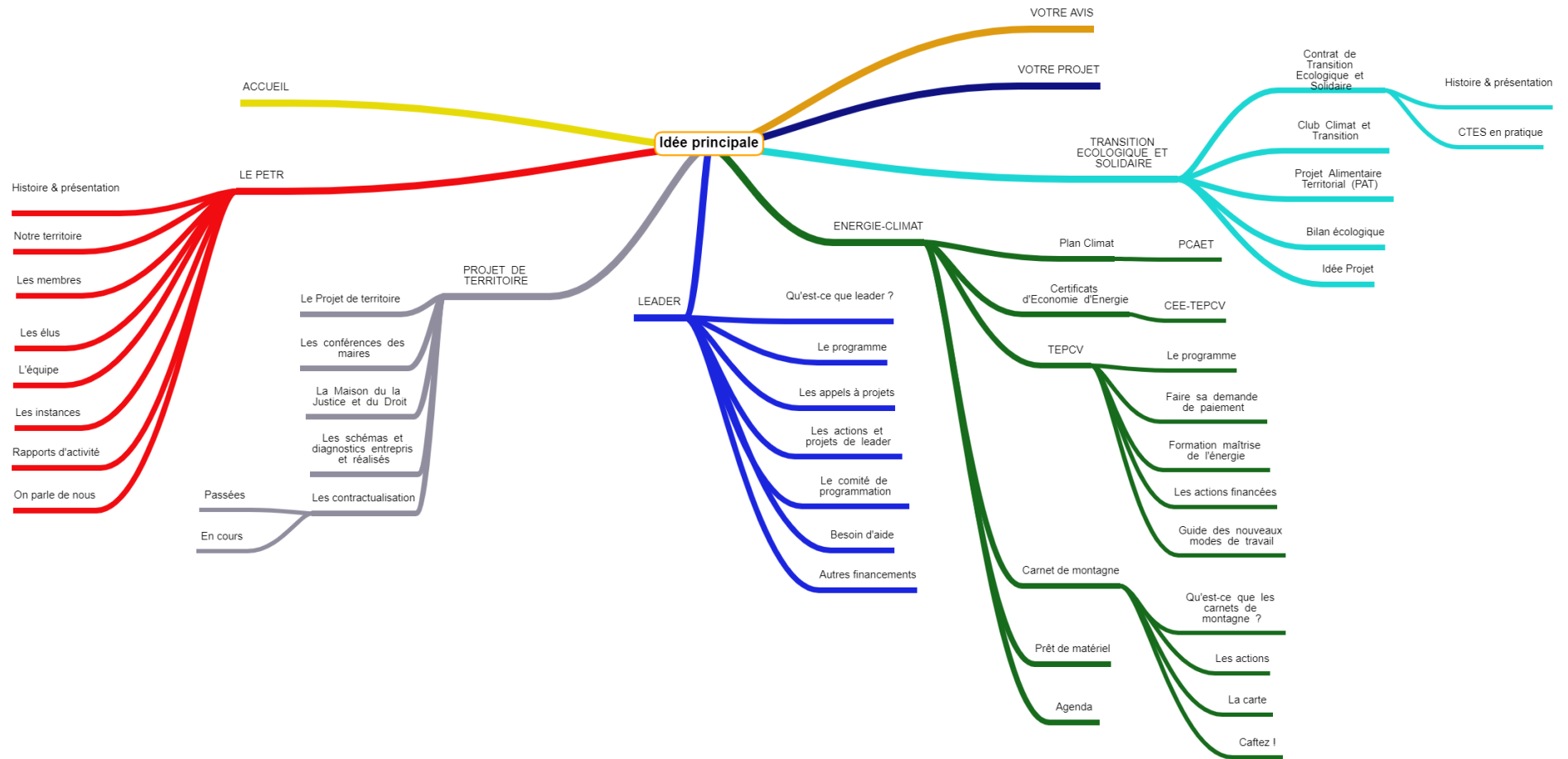








ANNEXE X : Mindmap du site internet (après)



ANNEXE XI : Flyer de prêt pour le matériel d'aide à la rénovation énergétique



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS



PRÊT DE MATÉRIEL GRATUIT

D'AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le PETR met à disposition des communes, des collectivités territoriales, des entreprises, des citoyens et des associations des outils d'aide à la rénovation énergétique.



Caméras thermiques

Pour enregistrer les pertes de chaleurs d'un bâtiment



Hygromètre à pointe

Pour mesurer le degré d'humidité de l'aire



Anémomètre à moulinet

Pour mesurer la vitesse du vent



Wattmètre

Pour mesurer et enregistrer les coûts énergétiques



Thermomètre infrarouge

Pour enregistrer la température et l'humidité



Pour plus d'information contactez :
energie@paysgrandbrianconnais.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CRÉISSANCE VERTE

MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

ANNEXE XII : Manuel d'utilisation du site internet (extrait)

1.3. → Mise-en-ligne-des-métadonnées¶

Le site internet du PETR peut être considéré comme la « vitrine » du Pôle. Il faut donc que les informations soient faciles à trouver pour les personnes qui le souhaitent. C'est pourquoi, chaque page du site internet doit être référencée sur les moteurs de recherches. Cette méthode, appelée « référencement » « englobe l'ensemble des méthodes et techniques qui visent à positionner les pages web du site internet dans les premiers résultats naturels des moteurs de recherche (notamment Google, mais aussi Bing, Yahoo et consorts) » (eskimoz.fr).¶

Ainsi, l'ensemble des pages du PETR doivent être configurées pour que le référencement se fasse « naturellement ». De cette manière, le site internet et ses informations seront plus visibles. Par exemple, un porteur de projet nouveau sur le territoire souhaite se renseigner sur les éventuelles aides financières qu'il pourrait avoir. Il pourra se rendre sur la page du LEADER ou du CTES sans pour autant connaître l'existence du PETR. Pour cela, il est nécessaire de configurer les « métadonnées » des pages du site internet.¶

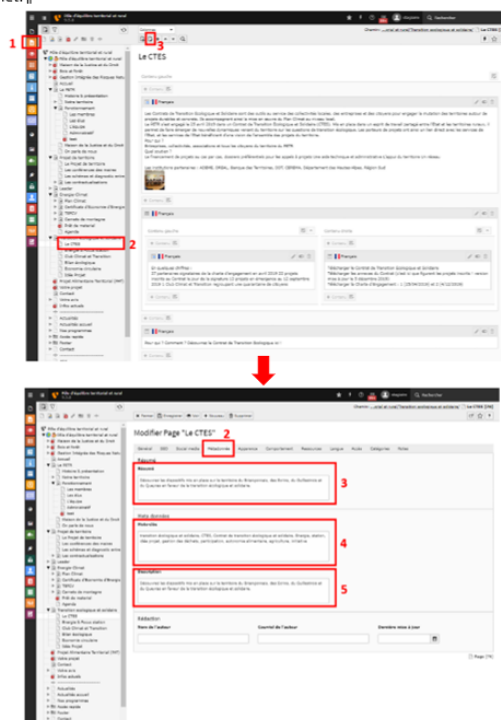


Figure 8 : Configuration des métadonnées d'une page¶

La figure 7 explique les étapes clés à la sélection des métadonnées d'un page. Voici ce qu'il faut remplir:¶

- → « Résumé »: ce qui va s'afficher dans les recherches Google en dessous des titres des pages (il faudra copier-coller ce texte dans la partie « description »). Cette partie est limitée à 158 caractères.¶
- → « Mots clés »: mettre des mots-clés ou combinaison de mots-clés, séparés d'une virgule. Par exemple: hautes alpes, communauté de communes du grand Briançonnais, petr.¶

ATTENTION: il est possible de copier-coller une dizaine de mots-clé identiques pour chaque page, mais il faut également des mots-clés qui sont en rapport avec la page en question. S'il y a plusieurs fois exactement les mêmes mots-clés pour des pages différentes Google appartera cela à du « Duplicate Content » et ces pages seraient sanctionnées.¶

1.4. → Création d'un onglet raccourci¶

Pour éviter de multiplier les onglets et les sous-onglets, il est possible de créer des « raccourcis ». Cette méthode a été utilisée pour les onglets « contact », « votre projet » et l'ensemble des onglets de droite. Un raccourci permet au visiteur d'accéder à une information précise sans passer par les étapes de l'arborescence. Par exemple, l'onglet « votre projet » du site internet fait référence à un sous-onglet « Transition Ecologique et Solidaire » (figure 9).¶

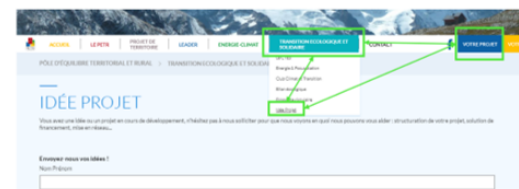


Figure 9 : Exemple d'onglet raccourci¶

Dans ce cadre, la page initiale est le sous-onglet « idée projet ». L'onglet « votre projet » est le raccourci.¶

----- Saut de page -----¶

Voici les étapes à suivre pour créer un nouveau formulaire :

The figure illustrates the process of creating a new form in a web application, divided into three main stages:

- Accessing the page:** The user navigates to the 'test' page (1).
- Inserting a plugin:** The user selects 'Insérer un Plug-in' (2).
- Choosing a plugin:** The user selects the 'Powermail' plugin (3).
- Selecting a form:** The user chooses the 'test' form (4).
- Choosing a form template:** The user selects a form template (5).
- Selecting a specific form:** The user selects a specific form (6).
- Entering the form title:** The user enters the form title (7).
- Creating a new page registration:** The user creates a new page registration (8).
- Entering the page title:** The user enters the page title (9).
- Creating a new field registration:** The user creates a new field registration (10).
- Entering the field title:** The user enters the field title (11).

Figure 12 : Création d'un nouveau formulaire

Résumé :

Ce mémoire montre le rôle d'un PETER dans la création d'impulsion de dynamique de nouveaux projets sur un territoire de montagne. Les questions sur le rôle de la création d'une identité territoriale et de la reconsidération des territoires de montagne autrement que par leur activité touristique sont également abordées. Les réflexions sont appliquées au PETER du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Mots-clés :

PETER – identité territoriale – territoire de projet – dynamique – reconsidération

Abstract :

This memoir is illustrating the function of PETER in the creation of project dynamic in the mountain territory. The question of mountain territory's identity without tourism activity is asking. These reflections are based on the PETER du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Keywords :

PETER – territory identity – project dynamic